

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9341

Samedi/Dimanche 12-13 Juin 2021

## Le Parlement européen se fend d'une résolution partielle, viciée et sans effet

*Comment ose-t-on escamoter le passif particulièrement lourd de l'Espagne concernant la protection des mineurs ?*



Pages 2,3 et 4

Le stock de premières doses de vaccins au bord de la rupture  
*Les rendez-vous pris avant le 5 juin ont été annulés*



Page 8

Poursuite à Mahbes de l'exercice combiné maroco-américain "African Lion 2021"



Page 5

L'ultime test avant l'entame des éliminatoires Qatar 2022  
Les pistes à explorer contre le Burkina Faso



Page 31

"Mensonge, mensonge et mensonge" vient étoffer l'œuvre de Sahraoui Faquih  
Un nouveau roman qui retrace la vie du parrain de la résistance casablancaise Brahim Roudani



Page 17

# La Chambre des représentants regrette que le Parlement européen soit instrumentalisé par quelques eurodéputés

*Rejet des nombreuses dispositions inappropriées contenues dans le texte de la résolution relative aux mineurs non accompagnés et dénonciation de ses arrière-pensées*



Le bureau de la Chambre des représentants et les présidents des groupes et du groupement parlementaires ont regretté que le Parlement européen soit instrumentalisé par quelques eurodéputés qui font fi du partenariat important entre le Maroc et l'Union européenne et que les instruments de partenariat et les mécanismes d'interaction entre les institutions législatives européennes et marocaines ne se soient pas réunis ni activés.

Lors d'une réunion d'urgence tenue, jeudi soir, sous la présidence de Habib El Malki, président de la Chambre des représentants, le Bureau de la Chambre et les présidents des groupes et du groupement parlementaires ont tenu à saluer les nombreux eurodéputés, de différents groupes politiques et de différentes nationalités, qui n'ont pas soutenu cette démarche conflictuelle, indique la première Chambre dans un communiqué.

Ils ont également remercié les instances parlementaires panarabes et panafricaines pour leur solidarité avec le Maroc et leur rejet de l'instrumentalisation du Parlement européen dans une crise bilatérale entre l'Espagne et le Maroc, ajoute la même source.

La Chambre des représentants rejette les nombreuses dispositions inappropriées contenues dans le texte de cette résolution et dénonce ses arrière-pensées, souligne le communiqué, précisant qu'il est évident qu'il s'agit d'une manœuvre pour détourner l'attention d'une crise politique entre le Maroc et l'Espagne, une tentative vaine d'europaniser une crise bilatérale dont la genèse est connue et dont les responsabilités sont bien définies.

"La crise maroco-espagnole est liée à l'attitude et aux actes de l'Espagne sur la question du Sahara marocain, cause sacrée de la nation marocaine, de toutes ses institutions et de ses forces vives", met en avant

la même source.

Lors de cette réunion, les membres du bureau de la Chambre et les présidents des groupes et du groupement parlementaires ont également discuté de l'adoption par le Parlement européen, jeudi, d'une résolution non législative relative aux mineurs non accompagnés et la question migratoire, note le communiqué, relevant qu'ils ont dénoncé le contenu de cette résolution contenant de nombreuses contrevérités.

Ils ont ainsi, poursuit-on de même source, souligné que le registre du Maroc en matière de lutte contre l'immigration irrégulière est connu et reconnu et que les chiffres sont là pour en attester.

"Depuis 2017, la coopération migratoire a permis l'avortement de plus de 14000 tentatives de migration irrégulière, le démantèlement de 5000 réseaux de trafic et l'empêchement d'innombrables tentatives d'assaut", a-t-on mis en relief.

De plus sur la question des mineurs

non accompagnés, indique la Chambre des représentants, le Maroc était à l'avant-garde de cette question avec plusieurs États membres de l'Union européenne concernés, en demandant sa résolution dès 2018.

Plus récemment, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a réitéré ses Hautes instructions à ce sujet aux ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères pour le règlement définitif de cette question, sachant que les blocages sont essentiellement dus à la complexité des procédures au niveau des pays européens concernés, souligne le communiqué.

S'agissant de la référence dans le texte de la résolution à la ville de Sebta, le Bureau de la Chambre des représentants et les présidents des groupes et du groupement parlementaires réitérent le statut juridique de cette ville marocaine occupée.

Selon le communiqué, le Parlement européen se positionne à contre-courant d'une reconnaissance unanime du statut du Maroc et de son rôle dans la coopération migratoire, ajoutant qu'aucune agence onusienne (UNICEF, OIM, Haut-commissariat aux droits de l'Homme...), ni rapporteur indépendant, ne se sont prononcés sur la question des mineurs marocains ou sur une quelconque violation des engagements internationaux du Royaume.

"Bien au contraire, la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure, se sont amplement félicités des décisions prises par les autorités marocaines de procéder au rapatriement des mineurs marocains dûment identifiés. Ils ont aussi souligné le rôle clé du Maroc dans la coopération migratoire, poursuit-on.

Le bureau de la Chambre des représentants et les présidents des groupes et du groupement parlementaires, tout en dénonçant l'activisme de certains eurodéputés, continueront à travailler avec leurs partenaires européens dans le cadre du respect mutuel et des intérêts supérieurs du Maroc.

## Des eurodéputés vent debout contre la résolution controversée sur le Maroc

Des députés européens de différents groupes politiques se sont érigés, jeudi à Strasbourg, contre l'initiative de certains de leurs collègues visant à faire passer une résolution hostile au Maroc.

Cette résolution controversée, qui a divisé le Parlement européen puisqu'elle n'a pas recueilli l'adhésion escomptée, a été boycottée par plus de la moitié des membres de l'hémicycle qui ont estimé inopportun et irréfléchi d'antagoniser un partenaire aussi important pour l'Union européenne que le Maroc.

"J'ai eu du mal à soutenir cette résolution et j'ai voté contre. Je ne suis pas sûr qu'elle est à prendre au sérieux car elle est basée sur un fatras de fake news", a souligné l'eurodéputé tchèque Tomáš

Zdechovský dans une déclaration.

« Cette résolution est contreproductive pour la relation entre le Maroc et l'Espagne », a-t-il expliqué.

Le Maroc, a-t-il ajouté, "a depuis longtemps été notre partenaire fiable et sérieux. Pour l'Union européenne, il a été un des meilleurs partenaires en Afrique. Et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas voulu soutenir cette résolution", a-t-il insisté.

L'eurodéputée belge Frédérique Ries a pour sa part exprimé son rejet de cette résolution qui ne sert pas les intérêts de l'Europe.

"J'ai voté contre cette résolution qui fait tout, sauf appeler à la désescalade", a-t-elle expliqué dans une déclaration similaire.

Elle a affirmé que "le bon sens aurait voulu que le Parlement ap-

pelle l'Espagne et le Maroc à renforcer leur coopération. Au lieu de cela, la résolution met au pilori notre partenaire stratégique marocain et reste muette sur les responsabilités des forces de l'ordre espagnoles dans les violences rapportées par les ONG - et pour lesquelles la justice espagnole a ouvert une enquête".

Et d'ajouter qu'"une diplomatie efficace et pragmatique est tout sauf une diplomatie incendiaire. Ce texte, au contraire, et jusqu'à son titre, est une faute".

L'eurodéputé Ilhan Kyuchuk a pour sa part fustigé la politique migratoire de l'Union européenne qui n'est pas à la hauteur des défis actuels, notant qu'"au lieu de chercher la confrontation, il faut chercher comment renforcer la coopération".

Réfutant toute européanisation de la crise bilatérale avec l'Espagne, il a affirmé que "les désaccords bilatéraux entre partenaires proches doivent être réglés par le dialogue diplomatique".

Il a mis en avant à cet égard les efforts du Maroc dans la coopération migratoire, saluant la décision du Royaume sur le règlement définitif de la question des mineurs non accompagnés en Europe.

"Notre partenariat stratégique ne doit pas être compromis. Nous devons apaiser la situation en reprenant le dialogue bilatéral", a-t-il ajouté.

Même son de cloche auprès de l'eurodéputé danois Søren Gade qui a affirmé, dans une déclaration, avoir rejeté ce texte parce qu'il ne reflète pas le caractère fiable et

étroit des relations entre le Maroc et l'UE.

"J'ai décidé de ne pas voter en faveur du texte. Je pense que c'est important d'avoir des relations fiables et étroites entre le Maroc et l'Union européenne", a-t-il affirmé.

La voie de la sagesse a également raisonné chez l'eurodéputé français Dominique Riquet qui estime que "cette résolution, au moment où la situation se normalise, n'est pas de nature à apaiser les choses".

Il estime qu'"il n'est pas justifié de tendre les relations avec le Maroc qui reste un partenaire capital de l'Europe en Afrique à tous les plans : immigration, sécurité, économie...". Cette relation privilégiée, a-t-il insisté, "doit être au contraire approfondie et renforcée".

Roger Nkodo Dang, président sortant du Parlement panafricain

## Le Parlement européen ne doit pas s'impliquer dans la crise entre le Maroc et l'Espagne

Le Parlement européen ne doit pas s'impliquer dans la crise entre le Royaume du Maroc et l'Espagne, car il s'agit d'une crise bilatérale qui peut être résolue par des moyens diplomatiques ou à l'aide d'une négociation directe, a affirmé jeudi le président sortant du Parlement panafricain (PAP), Roger Nkodo Dang.

«Le Parlement panafricain appelle son homologue européen à s'abstenir de toute prise de position susceptible d'exacerber les tensions et appelle les deux parties à résoudre la crise dans un cadre purement bilatéral», souligne Roger Nkodo Dang dans un communiqué parvenu à la MAP.

Il s'est félicité de la décision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour le retour de tous les mineurs marocains non accompagnés, entrés illégalement dans l'Union européenne. «Les faits prouvent que le Royaume du Maroc joue son rôle dans la lutte contre le terrorisme, l'immigration illégale et la traite des êtres humains, dans le respect des principes et des exigences du partenariat qui l'unit à l'Union européenne et à son environnement régional», a-t-il soutenu.

Le président sortant du PAP ajoute que le Maroc joue également un rôle important dans la gestion du dossier de la migration en Afrique, «ce qui a été félicité à maintes reprises par les chefs d'Etat et de gouvernements africains, ayant désigné SM le Roi



Mohammed VI Champion de la migration en Afrique».

De même, et dans le cadre de sa politique de partage d'expérience, particulièrement en matière de migration, le Royaume du Maroc a pris l'initiative d'abriter le premier centre africain

dédié à l'étude et à l'examen de ce fléau, désormais intitulé «l'Observatoire africain des migrations», s'est-il enorgueilli.

Roger Nkodo Dang a rappelé, à cet égard, le strict respect des engagements pris par le Parlement européen et le Parlement

panafricain pendant le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union africaine et de l'Union européenne, tenu à Abidjan en 2017. Les deux parties avaient en effet convenu, entre autres, du fait que «tous problèmes opposant deux Etats re-

lèvent des relations bilatérales entre eux-ci et les deux Parlements ne peuvent intervenir qu'au cas où ceux-ci ont débattu de ce problème au préalable».

Pour rappel, le Parlement panafricain est basé à Johannesburg, en Afrique du Sud.

## Le Parlement arabe condamne la résolution européenne

Le Parlement arabe a condamné la résolution adoptée, jeudi, par le Parlement européen à l'égard du Maroc, qui contient des critiques insensées et infondées concernant les politiques du Royaume en matière d'immigration illégale.

Dans un communiqué, le Parlement arabe a critiqué «la position du Parlement européen et son obstination à s'immiscer dans une crise bilatérale qui peut être résolue par des moyens diplomatiques et des négociations bilatérales directes entre le Royaume du Maroc et l'Espagne, passant outre la voix de la raison et de la sagesse, y compris celle du Parlement arabe qui lui a pourtant demandé de s'abstenir de toute in-

gérance injustifiée dans cette crise bilatérale».

Relevant que cette décision exacerbe les tensions déjà existantes et consacre l'attitude hautaine inacceptable dans le traitement des questions liées aux pays arabes, le Parlement arabe a exhorté l'institution européenne à abandonner cette démarche provocatrice qu'elle a prônée dernièrement dans la gestion de ses relations avec les pays arabes, ce qui est aux antipodes des exigences du partenariat stratégique escompté entre les pays arabes et les pays européens.

Le Parlement arabe a, de même, exprimé son rejet de cette résolution qui est en contradiction totale avec la réalité et qui, de sur-

croit, ignore totalement les grands efforts que déploie le Royaume du Maroc dans la lutte contre le terrorisme, l'immigration illégale et la traite des êtres humains.

Il a, en outre, réitéré sa position ferme et constante de solidarité totale avec le Maroc et de rejet de tout ce qui pourrait lui porter atteinte, affirmant son soutien indéfectible au Royaume dans toutes les démarches qu'il entreprend face à ces provocations injustifiées.

Le Parlement arabe a, en outre, salué les efforts déployés par le Maroc, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, dans le domaine de la lutte contre l'immigration clandestine, notamment vers l'Europe.

Ces efforts ont contribué à une baisse notable des taux de ce phénomène au cours des dernières années, a relevé le Parlement arabe dans un communiqué.

Le Parlement arabe a également exprimé «sa pleine solidarité avec le Royaume du Maroc contre tout ce qui l'offense ou représente une ingérence dans ses affaires intérieures, et son soutien à toutes les mesures qu'il prend à cet égard».

Le Parlement arabe a appelé son homologue européen «à ne pas s'impliquer dans la crise bilatérale entre le Royaume du Maroc et l'Espagne, qui pourrait trouver son chemin vers un règlement par voie diplomatique et par la négociation directe, sans qu'il y ait lieu

d'en faire une crise avec l'Europe».

Le Maroc a manifesté sa volonté d'apaiser cette tension à travers de nombreuses initiatives constructives, dont la dernière en date est la décision de S.M le Roi de faciliter le retour des mineurs marocains non accompagnés en Europe, a souligné le Parlement arabe.

Et d'ajouter que les faits prouvent que le Maroc joue pleinement son rôle dans la lutte contre le terrorisme, l'immigration clandestine et la traite des êtres humains, «dans le respect des principes et des exigences du partenariat qui l'unit à l'Union européenne et à son environnement régional».

# Le Parlement européen se fend d'une résolution partielle, viciée et sans effet



*Comment ose-t-on escamoter le passif particulièrement lourd de l'Espagne concernant la protection des mineurs ?*



Les eurodéputés prennent position en faveur de l'Espagne dans sa crise diplomatique avec le Maroc. En effet, ils viennent d'adopter une résolution accusant Rabat d'utiliser « la migration comme arme politique et déplorent en particulier la participation d'enfants et de mineurs non accompagnés ou encore de familles dans le passage massif de la frontière entre le Maroc et la ville de Sebta, mettant en péril leur vie ».

Initiée par les conservateurs du PPE (dont fait partie le PP de Casado), les gauchistes du Left Group (dont fait partie Podemos), les sociaux-démocrates de S&D, les conservateurs et réformistes de l'ECR Group et les centristes du Renew Group (englobant Ciudadanos et la République En Marche), cette résolution du Parlement européen sur « la violation de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et l'instrumentalisation des mineurs par les autorités marocaines dans la crise migratoire à Sebta » a été approuvée jeudi dernier par 397 voix pour, 85 contre et 196 abstentions.

Pour Saïd Machk, enseignant chercheur à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès, il s'agit bien d'une « décision partielle, viciée et sans

effet juridique ». Selon lui, le timing, les initiateurs du projet de résolution et le fond de la décision du Parlement européen révèlent une partie prise de la part des eurodéputés. « Il est vrai que d'un point de vue purement juridique, cette décision n'a rien de contraignant et n'a aucune conséquence juridique. Il est vrai également que le ton usité n'a pas été si fort à l'exception de certains paragraphes comme celui où l'on utilise le verbe « rejeter » pour désapprouver le recours par le Maroc à des contrôles aux frontières, notamment des mineurs non accompagnés, comme moyen de pression politique sur un État membre de l'Union, mais, il faut souligner, cependant, que la décision adoptée a été partielle et qu'elle a pris le parti de l'Espagne. En effet, ladite résolution a été prise non pas pour alerter sur la situation des mineurs non accompagnés (MNE) ou pour imposer une protection pour ces enfants, mais pour conforter la position espagnole dans son conflit diplomatique avec le Maroc », nous a-t-il expliqué. Et d'ajouter : « Le passé de l'Espagne en matière de protection des MNE est sombre comme en attestent les diverses recommandations et décisions prises à l'encontre de l'Espagne soit par les ONG internationales ou par les instances onusiennes

(Commission onusienne de protection des enfants) en matière de mauvais traitement des MNE dans les centres d'accueil ou de refoulement de ces enfants sans respect des procédures et lois en vigueur ».

Pour notre interlocuteur, les eurodéputés se sont pressés de s'ingérer dans une crise bilatérale entre le Maroc et l'Espagne sur fond d'accueil de Brahim Ghali, chef du Polisario dans l'un des hôpitaux espagnols. « Madrid a réussi à transformer cette crise bilatérale en affaire européenne, alors qu'elle a manœuvré dans les coulisses et conspiré contre les intérêts du Maroc », nous a-t-il précisé. Et de poursuivre : « Ceci d'autant plus que les décisions européennes en relation avec le dossier de la migration sont souvent des projets de recommandations ou de décisions qui cherchent à imposer la politique du fait accompli et aujourd'hui, l'UE tente d'exploiter cette crise politique à caractère bilatéral pour renforcer sa position et exercer davantage de pression sur Rabat pour conclure un accord de réadmission que Rabat a toujours décliné parce qu'il refuse de jouer le rôle de gendarme de l'Europe. En effet, la gestion migratoire de l'UE a toujours été conçue sur une approche purement sécuritaire basée sur le contrôle et la répression et

non pas sur une approche des droits de l'Homme ».

Saïd Machk estime, en outre, que le vote de ladite résolution ne doit pas dissimuler le fait que plusieurs parlementaires européens ont voté contre ou qu'ils se sont abstenus. « Un parlementaire français a eu le courage de rappeler les efforts de gestion et de coopération déployés par le Maroc en matière de migration et ce genre de témoignage confirme le rôle et l'importance de notre pays dans le dossier migratoire », a-t-il conclu.

Pour sa part, le département de Nasser Bourita considère que la résolution adoptée, jeudi 10 juin, ne change rien en la nature politique de la crise bilatérale entre le Maroc et l'Espagne. Pis, il estime que l'instrumentalisation du Parlement européen de cette crise est contre-productive et que loin de contribuer à la solution, elle s'inscrit dans une logique de surenchère politique à courte vue. « Cette manœuvre, qui vise à contourner le débat sur les raisons profondes de la crise, ne trompe personne », précise un communiqué du ministère des Affaires étrangères. Et de rappeler : « En effet, nul en Europe ne peut mettre en cause la qualité du partenariat entre l'Union européenne et le Maroc dans tous les domaines, y compris migratoire. Les chif-

fres sont là pour le confirmer (rien que depuis 2017, la coopération migratoire a permis l'avortement de plus de 14.000 tentatives de migration irrégulière, le démantèlement de 5.000 réseaux de trafic, le sauvetage de plus de 80.500 migrants en mer et l'empêchement d'innombrables tentatives d'assaut) ».

Sur un autre registre, le communiqué du ministère des Affaires étrangères a indiqué que le Maroc n'a pas besoin de caution dans sa gestion de la migration et que la posture du professeur et de l'élève ne fonctionne plus. « Le paternalisme est une impasse. Ce n'est pas la punition ou la récompense qui induit des comportements, mais la conviction d'une responsabilité partagée », a souligné le communiqué. Et de conclure : « La résolution du Parlement européen est, par ailleurs, contraire à l'esprit du partenariat entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne. En tentant de stigmatiser le Maroc, c'est en réalité le principe même de partenariat qu'elle fragilise. Elle démontre, à l'échelle du voisinage sud de l'UE, que même les constructions les plus anciennes et les plus abouties peuvent faire l'objet d'actions inopportunes et opportunistes au Parlement européen ».

Hassan Bentaleb

# Poursuite à Mahbes de l'exercice combiné maroco-américain "African Lion 2021"

Sur Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, chef suprême et chef d'état-major général des Forces Armées Royales, l'exercice combiné maroco-américain "African Lion 2021" se poursuit dans la région de Grayer Bihi, située dans le sous-secteur Mehbes (province d'Assa-Zag).

Dans une déclaration à la MAP, le colonel Hicham Amrani, chef de l'exercice African Lion 2021 dans la région de Grayer Bihi, a indiqué que deux activités majeures sont programmées dans cette région, à savoir une activité de troupes aéroportées et une deuxième activité aérienne avec des tirs réels.

Parallèlement à ces deux activités majeures, a-t-il ajouté, des formations sont produites au niveau de la zone au profit des éléments des FAR par des instructeurs américains et marocains.

De son côté, le colonel Robert Perry, commandant des opérations du côté américain, a indiqué que ces exercices sont l'occasion de travailler avec un grand partenaire, le Maroc, et permettront aux forces engagées de renforcer leur préparation et de parvenir à plus d'harmonie.

Ces exercices sont supervisés par le général de Corps d'armée,

Belkhir El Farouk, Commandant de la Zone Sud, et le Général de division Andrew M. Rohling, Commandant général adjoint pour l'Afrique et commandant de l'unité opérationnelle de l'armée des Etats-Unis pour l'Europe méridionale et l'Afrique.

Le 17ème exercice combiné maroco-américain "African Lion 2021" se poursuivra jusqu'au 18 juin 2021 dans les régions d'Agadir, Tifnit, Tan Tan, Mehbes, Tafraout, Benguerir et Kénitra, impliquant des milliers de militaires multinationaux et un nombre très important de matériel terrestre, aérien et maritime.

En plus des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume du Maroc, la 17ème édition de cet exercice connaît la participation de la Grande-Bretagne, du Brésil, du Canada, de la Tunisie, du Sénégal, des Pays-Bas, de l'Italie ainsi que de l'Alliance atlantique, en plus d'observateurs militaires d'une trentaine de pays représentant l'Afrique, l'Europe et l'Amérique.

Les objectifs de cet exercice, considéré parmi les exercices interarmées les plus importants dans le monde, sont nombreux: renforcer les capacités manœuvrières des unités participantes, consolider l'interopérabilité entre les participants en matière



de planification et de conduite d'opérations interarmées dans le cadre d'une coalition, perfectionner les tactiques, les techniques et les procédures, développer les aptitudes en matière de cyber-défense, entraîner la composante aérienne à la conduite d'opérations de chasse, d'appui et de ravitaillement en vol, consolider la coopération dans le domaine de la sécurité maritime, conduire des exercices

en mer dans le domaine de la tactique navale et des luttes conventionnelles et mener des activités d'ordre humanitaire.

Il englobe, en plus des formations et des simulations aux activités du commandement et des entraînements sur les opérations de lutte contre les organismes terroristes violents, des exercices terrestres, aéroportés, aériens, maritimes et de décontamination NRBC (nucléaire, radiologique,

biologique et chimique).

Par ailleurs, et au titre des activités parallèles à vocation humanitaire, un hôpital médicochirurgical de campagne sera déployé au niveau d'Amlen (Tafraout) où des prestations médicales et chirurgicales vont être dispensées au profit des populations locales de la région, par des équipes médicales constituées de médecins et d'infirmiers des FAR et de l'Armée américaine.

## Le général de division Michael J. Turley de la Garde nationale de l'Utah

### *Le Maroc, un acteur clé pour la paix et la sécurité au Maghreb et en Afrique*



Pour sa part, le général de division Michael J. Turley de la Garde nationale de l'Etat de l'Utah a affirmé, mercredi à Rabat que le Maroc est un acteur clé pour la paix et la sécurité aussi bien au Maghreb qu'en Afrique.

Dans une interview exclusive à M24, la

chaîne d'information en continu de l'Agence marocaine de presse (MAP), le général Turley a indiqué que le Maroc et ses Forces Armées Royales sont des acteurs majeurs qui agissent pour la paix et la sécurité aussi bien au Maghreb qu'à travers l'ensemble du continent africain.

"Je suis profondément convaincu que le Maroc joue un rôle leader au niveau du Maghreb et de l'Afrique. Je vois le Royaume comme un pourvoyeur de paix et de sécurité non seulement au Maghreb et dans la région mais aussi dans l'ensemble du continent africain", a-t-il insisté.

Le général Turley a en outre souligné l'exemplarité du partenariat liant la Garde nationale de l'Utah et les Forces Armées Royales depuis 2003, relevant que ce partenariat représente un modèle au niveau du continent africain.

Cette coopération a certes démarré doucement, mais "avant la pandémie de Covid, nous réalisons environ 35 engagements par an", a-t-il fait observer, assurant à ce propos qu'il existe une interaction très forte et active entre les deux parties dans le cadre de ce partenariat mutuellement bénéfique.

"Nous apprenons beaucoup de nos partenaires marocains et espérons que nous apportons aussi une certaine contribution aux Forces Armées Royales marocaines", a-t-il enchaîné.

Il a par la suite affirmé que l'African Lion, le plus grand exercice militaire an-

nuel sur le continent africain, qui se tient actuellement et auquel participe régulièrement le Maroc, revêt une importance considérable pour les Etats-Unis, notant que ces manœuvres militaires d'envergure, qui revêtent aussi une importance significative pour le Royaume, illustrent le leadership du Maroc au Maghreb, mais aussi sur l'ensemble du continent.

"Cet exercice rassemble d'autres acteurs de différents pays africains et leur offre l'occasion de tirer parti de l'expérience du Maroc", a-t-il dit, soulignant que les Etats-Unis "considèrent le Maroc comme pourvoyeur de paix et de sécurité dans toute la région. Il s'agit donc d'un exercice très bénéfique".

Le général Turley a, d'autre part, mis en relief la densité et la solidité des relations d'amitié et de coopération séculaires liant le Maroc et les Etats-Unis, faisant remarquer que ces "relations sont encore plus fortes et consistantes qu'elles ne l'ont jamais été auparavant". "Nous nous réjouissons de poursuivre sur cet élan dans le futur et sur cette lancée bénéfique aussi bien pour les Etats-Unis que pour le Royaume du Maroc", a-t-il conclu.

# Le programme de modernisation de l'état civil exposé en Conseil de gouvernement



**L**e Conseil de gouvernement, réuni jeudi par vidéoconférence, a suivi une présentation sur le programme national de modernisation de l'état civil.

Un communiqué publié à l'issue du Conseil de gouvernement indique que la présentation faite dans le cadre des Hautes instructions Royales visant à moderniser l'administration marocaine et à renforcer son efficacité, concerne le programme national de modernisation de l'état civil à travers l'adoption des nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière de gestion de cette institution.

Il s'agit également de simplifier les procédures conformément aux textes législatifs portant sur la simplification des démarches et des procédures administratives, la modernisation des structures de l'état civil, l'augmentation de son effica-

cité, l'amélioration de la gestion de ses ressources humaines et la réduction du coût des services rendus aux citoyens, ajoute la même source.

Le but de ce programme est de revaloriser ce secteur en réalisant plusieurs objectifs stratégiques et pratiques, à savoir la création d'une base de données nationale fiable de l'état civil et sa mise à disposition au profit des administrations et des institutions sociales pour renforcer leurs capacités et améliorer la qualité des services rendus aux citoyens, ainsi que la mise en place d'un registre national de l'état civil comme outil essentiel dans la planification et le développement des politiques publiques.

Selon le communiqué, ces objectifs consistent également en la mise à niveau du service de l'état civil, le développement, le rapprochement et l'amélioration des différents services rendus aux ci-

toyens, la simplification des démarches administratives, ainsi que la sécurisation et la conservation des données de l'état civil conformément aux normes en vigueur.

Il est question également de fournir des données précises et en temps réel qui servent de base à tous les programmes d'aménagement, à travers un système d'information central intégré qui définit les conditions et procédures de gestion électronique de l'enregistrement de la mise à jour des faits de l'état civil et assure la qualité des services associés.

Il s'agit aussi de prévoir des règles spéciales pour assurer la sécurité des échanges numériques des données avec les services concernés, conformément aux dispositions des textes législatifs portant sur la cyber-sécurité et aux services de confiance en matière de transactions électroniques.

## Adoption de projets de loi relatifs à l'inspection générale des affaires judiciaires et à la réglementation du volontariat contractuel

**L**e Conseil de gouvernement, réuni jeudi, a adopté le projet de loi n°38.21 fixant la composition de l'inspection générale des affaires judiciaires, ses prérogatives et ses réglementations, ainsi que les droits et les obligations de ses membres.

Ce projet intervient en application des dispositions du paragraphe premier de l'article 53 de la loi organique n°100.13 relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), au sujet de la création d'une inspection générale des affaires judiciaires qui lui est affiliée, indique un communiqué publié à l'issue du Conseil.

Elaboré en accord avec le CSPJ et la présidence du ministère public, ce texte vient répondre aux attentes de la réforme du système judiciaire en vue de renforcer la crédibilité et la confiance en la justice, l'indépendance et la moralisation du pouvoir judiciaire, les valeurs de probité et de transparence, la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes et la gouvernance au sein des institutions judiciaires.

Il se veut la concrétisation de la volonté Royale de réhabiliter et de moderniser l'administration judiciaire, d'améliorer sa gouvernance et son efficacité, de promouvoir les valeurs et principes de la responsabilité et de la reddition des comptes et de renforcer la confiance du citoyen dans le système judiciaire.

Le Conseil de gouvernement a, par ailleurs, adopté le projet de loi 06.18 portant réglementation du volontariat contractuel.

Ce projet de loi intervient dans un contexte international et national marqué par l'importance du volontariat dans l'exécution des initiatives visant la lutte contre la pauvreté, la réalisation du développement et l'autonomisation socioéconomique des catégories sociales précaires, indique un communiqué publié à l'issue du Conseil.

Il s'inscrit aussi en droite ligne des Hautes orientations Royales à ce sujet et en phase avec les changements qu'a connus la vie civile au Maroc à la faveur de la Constitution de 2011 qui a conféré à la société civile des rôles constitutionnels majeurs.

Ce texte de loi tend à définir la notion du volontariat contractuel, à fixer son système, les conditions de sa pratique ainsi que les procédures et mesures administratives y afférentes, précise la même source.

Il vise aussi la réglementation des droits et obligations des parties du volontariat contractuel, la clarification des mécanismes de contrôle et du système des sanctions s'y rapportant, ainsi que la création d'un registre national du volontariat contractuel.

## Vers la mise en place d'une stratégie pour la sécurité au travail des fonctionnaires de la santé

**L**e ministère de la Santé a annoncé, jeudi, sa volonté de mettre en place une stratégie nationale pour la santé et la sécurité au travail en faveur des employés du secteur.

L'élaboration de cette stratégie intervient en exécution des Hautes directives Royales appelant à la valorisation du capital humain national, particulièrement les fonctionnaires des services et établissements relevant du ministère de la Santé, compte tenu de la particularité du secteur, des mutations qu'il connaît sur les plans organisationnel et structurel ainsi que du développement des prestations et programmes publics, indique le dé-

partement dans un communiqué. Il a en outre mis en évidence les rôles vitaux de ce secteur en matière de gouvernance, de mise à niveau du système de santé et d'accompagnement des réformes et des chantiers structurants en cours dans le Royaume, en tête desquels figurent la réforme du système de protection sociale et la généralisation de la couverture sanitaire.

La stratégie a pour objectif d'améliorer les conditions des employés du secteur de la santé et à fournir tous les moyens à même de favoriser leur protection contre tous les risques auxquels ils peuvent être exposés lors de l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit, explique-t-on,

de mettre en place des programmes nationaux et régionaux visant à promouvoir l'encadrement, la sensibilisation et la formation, ainsi que des mesures juridiques et pratiques pour améliorer les conditions de travail des ressources humaines au sein des établissements de santé, conformément aux normes en vigueur aux niveaux national et international.

Cette stratégie sera mise en place en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), selon une approche scientifique et participative en impliquant les différents acteurs nationaux, sociaux et sectoriels ainsi que la société civile, conclut le communiqué.



Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE

# La diaspora africaine contribue considérablement aux économies du continent

La diaspora africaine est une contribution considérable aux économies nationales du continent, a souligné jeudi le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"La diaspora africaine c'est aussi une contribution considérable aux économies nationales africaines. Elle est l'agent d'une mission économique à double vocation : d'investissement et de co-développement", a-t-il déclaré lors d'une réunion virtuelle de consultation, de concertation et d'échange en vue de préparer la mise en place du Haut comité de la décennie des racines et diasporas africaines.

La diaspora est une des premières sources de financement du continent, si ce n'est la première, a-t-il rappelé relevant que les transferts de fonds de la diaspora représentent plus de trois fois les niveaux de l'aide publique au développement et des investissements directs à l'étranger à destination de l'Afrique subsaharienne.

Ces transferts ont, par ailleurs, dépassé les prédictions en résistant remarquablement aux effets économiques de la pandémie avec, en général, une baisse

plus faible que prévu en Afrique, a-t-il poursuivi notant que ces transferts ont même augmenté en 2020 dans de nombreux pays.

"Forte de ses 150 millions d'âmes dans le monde, la diaspora africaine est d'abord une chance pour le continent. Elle est cimentée autour d'un sentiment d'appartenance culturelle et humaine et apporte une addition à l'identité africaine, qu'elle fait rayonner dans les sociétés où elle évolue", a indiqué le ministre. Elle est, de ce fait, un pont avec les autres continents et cultures, si bien qu'elle est appelée la "6ème sous région" du continent : une région où le "territoire de vie" rejoint le "territoire d'origine", a relevé Nasser Bourita notant que les migrants africains sont souvent considérés comme des personnes vulnérables, victimes de discriminations de toutes sortes.

Pourtant, Nasser Bourita affirme que ces difficultés n'ont pas empêché la multiplication de "success stories" de figures africaines qui, partout dans le monde, se sont imposées, dans les différents domaines, notamment l'économie, la politique, les sciences et la culture.

Mais, si sa contribution est essentielle,

Nasser Bourita fait savoir que la diaspora exprime, elle aussi, le désir d'être accompagnée. Or, l'Afrique a bien des efforts à faire à cet égard puisque seulement 10% des envois de fonds sont investis dans des projets ou produits d'épargne en Afrique, a-t-il avancé.

Au-delà de l'aspect financier, "nous avons la responsabilité de créer le cadre propice à un retour des compétences et à une meilleure redistribution au territoire d'origine", a-t-il souligné, appelant à accorder une visibilité accrue à cette diaspora en l'intégrant politiquement, administrativement, médiatiquement et culturellement. "C'est là le sens de notre engagement au Maroc", a-t-il dit.

Le Maroc compte plus de 5 millions de concitoyens résidant à l'étranger, présents dans 100 pays, sur les cinq continents et pour lesquels leur lien avec la mère patrie ne s'est jamais distendu, a-t-il assuré, mettant en exergue la Haute Sollicitude dont Sa Majesté le Roi Mohammed VI entoure la communauté marocaine résidant à l'étranger considérée comme "un atout majeur pour le Maroc nouveau, à l'avant-garde des acteurs". Nasser Bourita a exprimé sa satisfaction quant à la convergence de l'initiative du Togo avec la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Cette vision Royale est fidèlement portée par l'Agenda africain pour la migration, présenté par le Souverain lors du 30ème Sommet de l'Union africaine (UA), en sa qualité de Leader de l'Afrique pour la migration, a-t-il rappelé, relevant que la question des diasporas africaines constitue un élément fondamental du nexus migration-développement qui est au cœur de cet agenda.

Dans ce sillage, il a noté que le Maroc a veillé à ce que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté à Marrakech en 2018, prenne dûment en considération l'apport important des diasporas dans le développement des pays à la fois d'origine et de destination.

En effet, le Pacte de Marrakech a instauré, pour la première fois, une méthodologie pour une coopération qualitative entre pays d'origine et de destination, en vue d'une gouvernance migratoire responsable et coordonnée, a-t-il relevé.

La cohérence entre les positions continentales et globales du Maroc, découle d'une politique constante du Royaume en la matière qui est reflétée dans deux stratégies nationales fondamentales, toutes les deux en convergence avec l'esprit de l'initiative du Togo, a-t-il révélé. Une stratégie nationale d'immigration et d'Asile, qui renforce les objectifs d'intégration économique, sociale, culturelle et politique des migrants africains au Maroc et une stratégie nationale pour les Marocains résidant à l'étranger, qui consolide davantage les liens familiaux et humains du Maroc avec les Marocains du monde, a expliqué M. Bourita. Ces deux stratégies sont portées par des

institutions dédiées à répondre aux attentes des Marocains du monde, notamment le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, dont le mandat a été élargi et recentré sur les MRE ainsi que le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger qui est une instance constitutionnelle, a-t-il poursuivi.

De même, l'intérêt stratégique que le Royaume accorde aux Marocains du Monde s'illustre, à nouveau, par l'importance qui leur est accordée dans le rapport sur le nouveau modèle de développement, qui a été soumis tout récemment à Sa Majesté le Roi et dans lequel ils sont considérés comme un véritable levier du développement, et dont le potentiel reste encore largement inexploité, a souligné Nasser Bourita. C'est fort de son expérience et de cet esprit de partage et d'émulation, que le Maroc exprime, ici, son souhait de faire partie du Haut Comité qui sera établi à l'issue de cette réunion, a déclaré le ministre, émettant l'espoir du Royaume de rejoindre activement et concourir à initier des projets et des actions concrètes, pour promouvoir le rôle des personnes de racines africaines et de la diaspora africaine dans le développement de notre continent.

Dans le cadre de cet échange de vue sur les travaux du Haut comité, le ministre a fait part de quelques éléments devant alimenter la feuille de route du Maroc pour faire de nos diasporas de puissants facteurs de développement. "Nous devons, à cet égard, soutenir une réduction significative des coûts de transaction liés aux envois des fonds, un manque à gagner considérable", a-t-il indiqué, ajoutant que ces coûts doivent être impérativement ramenés à 3%, pour répondre à l'aspiration 2 de l'Agenda 2063 de l'UA et atteindre l'Objectif 10 des objectifs du développement durable à l'horizon 2030.

Il faut en outre partager les "success stories" qui permettent de canaliser les flux financiers des diasporas vers l'économie formelle, être prospectif et faire appel à l'expertise pour élaborer des modèles d'implication financière innovants ainsi que de veiller à partager nos expériences sur les "Repats", ces personnes de la diaspora ou d'ascendance africaine qui souhaitent concrétiser leur projet de retour.

"Nous devons également encourager et accompagner les initiatives des diasporas pour constituer des forces de proposition capables de porter la voix de l'Afrique dans les pays d'accueil, mais aussi dans les instances onusiennes ainsi qu'encourager chaque pays à élaborer un système de cartographie de ses compétences à l'étranger, pour optimiser son implication dans le développement", a-t-il relevé, soulignant la disposition du Maroc à partager son expérience de plus d'une décennie avec les pays africains frères.

## Entretien téléphonique entre les chefs des diplomaties du Maroc et de la Suisse



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a eu, jeudi, un entretien téléphonique avec le vice-président, conseiller fédéral, chef du département fédéral des Affaires étrangères suisse, Ignazio Cassis.

Les deux ministres ont loué l'excellence des relations entre le Maroc et la Suisse et ont mis en exergue l'importance de renforcer le dialogue politique et le partenariat économique en ouvrant sur de nouveaux axes de coopération, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Les deux parties ont échangé sur plusieurs questions régionales d'intérêt commun et ont souligné l'importance de poursuivre la concertation, également sur les questions multilatérales, au niveau des instances internationales, selon la même source.

# Le stock de premières doses de vaccins au bord de la rupture



*Les rendez-vous pris avant le 5 juin ont été annulés*

La campagne de vaccination nationale et notamment l'administration des premières doses sont quasiment à l'arrêt. En effet, les rendez-vous fixés avant le 5 juin ont été annulés. Si cette brusque et surprenante décision n'a été accompagnée d'aucune explication officielle de la part des autorités compétentes, il n'y a vraiment pas de quoi s'inquiéter. D'autant que ces perturbations sont le propre d'une campagne de vaccination, qui plus est de cette envergure.

Les citoyens qui se sont rendus

dans les centres de vaccination pour en sortir finalement sans avoir reçu l'injection sont légion. Certains n'ont pas hésité à exprimer leurs desiderata via les réseaux sociaux. Au vrai, l'annulation de leurs rendez-vous peut être expliquée par un stock de premières doses au bord de la rupture, ou du moins assez faible. Pour preuve, jeudi, seulement 4.000 personnes ont reçu la première dose. L'autre élément de réponse à cette défaillance trouve sa source dans le pass' vaccinal.

Depuis que le précieux document symbolise un retour à une forme de normalité, puisqu'il permet non seulement de circuler librement et sans restrictions sur le sol marocain, mais aussi de voyager à l'étranger, le pass' vaccinal est un document particulièrement prisé. D'où certainement l'afflux des demandes des citoyennes et citoyens pour se faire vacciner, quand bien même certains étaient réticents au départ. Et ce n'est pas les folles rumeurs infondées sur des vaccins contenant des particules aimantées qui risquent de les en dissuader. A l'évidence, la promesse du monde d'avant et d'une vie plus libre résiste aux théories du complot.

La solution au ralentissement de la campagne de vaccination ne pourrait venir que d'une livraison. Ce pourrait être le cas d'ici à la fin de semaine. Dans le cadre du programme Covax, un mécanisme mis en place en fin 2020 par GAVI «Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation», en collaboration avec l'Organisation



mondiale de la santé, l'UNICEF et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies, un arrivage de 650.000 doses du vaccin AstraZeneca est attendu sous peu par les autorités sanitaires marocaines. Ce serait la dernière livraison du programme COVAX destinée au Maroc qui a d'ores et déjà reçu 957.600 doses en deux fois.

En réalité, il en faudra beaucoup plus pour atteindre l'objectif fixé par l'exécutif, à savoir immuniser 30 millions de Marocaines et Marocains. La Chine a promis de livrer 10 millions

de vaccins entre avril et mai, elle en a livré 8,5 millions. Il reste un reliquat de 1,5 million qui pourrait être livré à tout moment. La Chine a un rôle capital à jouer. Le laboratoire d'Etat, CNBG Sinopharm, n'a pour l'instant livré que 10 millions de doses. Il doit encore en livrer un peu plus de 30 millions supplémentaires.

Ces dernières semaines ont prouvé que sans la pénurie de vaccins, la campagne nationale aurait été autrement plus fructueuse. Malgré ces obstacles, le cumul des premières doses injectées depuis janvier jusqu'à

ce jeudi 10 juin, a atteint 9.359.017. S'agissant des personnes ayant reçu une double injection, elles ont atteint un total de 6.878.656. Mais en parallèle, il va falloir tout de même redoubler de vigilance. La situation sanitaire étant un peu plus tendue ces derniers jours. En plus des 376 nouveaux cas de contamination au coronavirus détectés, le taux de positivité a atteint 4,1%. Sans surprises donc, le nombre de cas actifs a lui aussi grimpé pour s'établir à 3.274 cas et celui des cas sévères ou critiques à 211.

C.E

## Le variant indien 60% plus contagieux que le britannique

Le variant Delta de coronavirus, identifié pour la première fois en Inde, est environ 60% plus contagieux que le variant Alpha découvert en décembre dernier au sud de l'Angleterre qui était jusqu'alors dominant au pays, a révélé, vendredi, une nouvelle analyse de l'organisme public Public Health England (PHE).

Cette étude montre également que les cas du variant Delta ont triplé en une semaine au Royaume-Uni, passant de 12.431 dans la semaine du 3 juin à 42.323 actuellement.

Cela représente désormais plus de 90% des nouveaux cas de Covid-19, selon PHE, qui note, toutefois, que cette augmentation ne s'accompagne pas d'une hausse des hospitalisations dans les mêmes proportions.

L'organisme public souligne, par ailleurs, que "les données indiquent que le programme de vaccination continue à atténuer l'impact de ce variant" chez les personnes ayant reçu deux doses de vaccin anti-Covid-19.

Ces données interviennent alors

que le gouvernement examine un éventuel report d'un mois, de la quatrième étape du déconfinement censée mettre fin aux dernières restrictions le 21 juin.

Selon le quotidien The Times, cette prolongation est envisagée afin de garantir que les entreprises puissent planifier leur réouverture complète avec la certitude qu'elles ne seront pas touchées par davantage de retards.

Soumis à un strict confinement depuis décembre, le Royaume-Uni a commencé à alléger les restrictions début avril après une nette amélioration de la situation sanitaire. Mais, la poussée sérieuse du variant indien inquiète désormais les autorités, qui misent sur l'élargissement de la campagne de vaccination aux plus jeunes.

Figurant au Top 15 des pays ayant réussi leur campagne de vaccination, le Royaume-Uni a déjà vacciné plus de 69 millions de personnes contre la maladie de Covid-19, dont plus de 40 millions ont reçu une première dose et plus de 28 millions ont eu une deuxième injection.

## L'Afrique, seule région du monde où la pandémie a progressé cette semaine

La pandémie causée par le coronavirus a déceléré pour la sixième semaine consécutive dans le monde, sauf en Afrique, où elle a fortement augmenté: voici les évolutions hebdomadaires marquantes, issues d'une base de données de l'AFP.

Indicateur important, le nombre des cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel des contaminations et les comparaisons entre pays sont à prendre avec précaution, les politiques de tests différant d'un pays à l'autre.

Avec 390.800 contaminations enregistrées quotidiennement dans le monde cette semaine, l'indicateur a de nouveau baissé (-16% par rapport à la semaine précédente), selon un bilan de l'AFP arrêté à jeudi.

La pandémie a ralenti sensiblement en Asie (-26%), en Europe (-18%), en Océanie (-15%), aux Etats-Unis/Canada (-14%), au Moyen-Orient (-9%) et en Amérique latine/Caraïbes (-8%).

Mais elle a fortement augmenté en Afrique (+28%), seule région où l'épi-

démie est à la hausse cette semaine. Près des trois quarts des nouveaux cas ont été enregistrés dans cinq pays: en Egypte, en Afrique du Sud - "techniquement" entrée dans une troisième vague selon l'Institut national des maladies transmissibles (NICD) -, en Tunisie, en Ouganda et en Zambie.

La Zambie est le pays où l'épidémie s'accélère le plus (+147%, 1.200 nouveaux cas par jour), parmi les pays ayant enregistré au moins 1.000 contaminations quotidiennes au cours de la semaine écoulée. Suivent le Royaume-Uni (+65%, 6.200) et l'Afghanistan (+47%, 1.600).

L'Allemagne (-44%, 2.400) concentre elle la plus forte baisse hebdomadaire, devant le Canada (-39%, 1.600) et la France (-39%, 5.100), qui a débuté une nouvelle phase de déconfinement mercredi.

L'Inde reste en tête du classement des décès quotidiens (3.100 par jour cette semaine), devant le Brésil (1.800), qui s'apprête à accueillir la Copa América de football à partir de dimanche malgré les fortes réticences de sa po-

pulation, et l'Argentine (580).

Au niveau mondial, les décès quotidiens ont baissé cette semaine (10.145 par jour, -9%).

Au moins 2,295 milliards de doses de vaccins anti-Covid ont été administrées dans 216 pays ou territoires, selon un comptage réalisé par l'AFP à partir de sources officielles vendredi à 11h00 GMT.

Dans le monde, 29,5 doses ont été administrées pour 100 habitants. Mais ce chiffre cache de fortes disparités: 2,9 doses pour 100 habitants en Afrique, contre 90,4 aux Etats-Unis/Canada et 52,2 en Europe. Suivent l'Asie (28,9), ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes (28,9), puis le Moyen-Orient (21,2) et l'Océanie (16,1).

Face à la multiplication des appels à la solidarité, les dirigeants du G7, réunis au Royaume-Uni ce week-end, devraient s'accorder pour fournir "au moins un milliard de doses" aux pays pauvres et augmenter les capacités de production, avec l'objectif de "mettre fin à la pandémie en 2022", selon Londres.

# La Chine sauvera-t-elle les Etats-Unis des craintes d'inflation ?



L'expansion budgétaire aux Etats-Unis en réponse à la pandémie de Covid-19 ne ressemble à rien de ce qu'on a vu en dehors du temps de guerre. Des dépenses publiques supplémentaires à grande échelle seront nécessaires pour reconstruire les infrastructures nécessaires, lutter contre le changement climatique et créer des emplois. Mais certains éminents économistes mettent en garde contre le fait que les dépenses publiques à une échelle aussi extraordinaire pourraient alimenter une accélération de la croissance des prix et entraîner le désancrage des anticipations d'inflation.

Pendant plus de trois décennies, les attentes d'une croissance modérée des prix aux Etats-Unis et dans d'autres économies avancées ont été soutenues, notamment par l'intégration de la Chine dans l'économie mondiale. La Chine pourrait-elle venir à la rescousse alors que l'administration Biden cherche à ouvrir les vannes budgétaires ?

Il y a certainement des raisons de se méfier des risques de prix. Au cœur de l'initiative de Biden se trouvent les investissements dans les infrastructures, qui nécessitent des matériaux tels que l'acier et le cuivre. Et, en 2021, les prix des matières premières ont grimpé en flèche, déclenchés par des goulets d'étranglement du côté de l'offre et la reprise économique mondiale.

Ces hausses des prix des matières premières ont alimenté la peur de l'inflation. La Réserve fédérale d'Atlanta, par exemple, a averti le mois dernier que les Etats-Unis pourraient se diriger vers un épisode inflationniste comparable aux années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, lorsque la libération de la demande refoulée a alimenté une flambée des prix de 20 %.

Entrez en Chine. A la fin du mois dernier, le gouvernement du pays a annoncé qu'il renforcerait ses efforts ciblés pour faire baisser les prix du minerai de fer, du cuivre, de l'acier et d'autres produits de base importants qui avaient poussé les prix à la consommation de la Chine à un sommet en 12

ans. L'initiative du gouvernement visant à stopper la hausse des prix des matières premières devrait également contribuer à contenir les prix d'un large éventail de biens de consommation durables que des pays comme les Etats-Unis importent de Chine. Comme l'a dit Keith Bradsher, la tentative de la Chine de maîtriser l'inflation est importante pour le monde. Comme l'a observé Michael Grahm, économiste en chef de la Danske Bank, cela met une « entaille » dans le récit « l'inflation arrive ».

En fait, la stabilisation des prix des matières premières stratégiques a joué un rôle majeur en permettant à la Chine d'atteindre une croissance économique rapide sans inflation. Et pourtant, il n'a pas toujours été clair que le gouvernement chinois adopterait une approche aussi pratique de la gestion économique.

La crise du Covid-19 a mis à nu des inégalités systémiques qui devront être corrigées si nous voulons un jour construire des sociétés plus durables, résilientes et inclusives. Rejoignez-nous le 23 juin 2021 pour notre dernier événement virtuel en direct, Retour à la santé : rattraper le temps perdu, où des experts de premier plan examineront l'héritage immédiat de la pandémie et exploreront des solutions pour ramener toutes les communautés et sociétés à la santé.

Comme je le montre dans Comment la Chine a échappé à la thérapie de choc, au cours des premières années de la politique de « réforme et d'ouverture » de Deng Xiaoping, beaucoup ont fait valoir que la Chine devrait adopter une « thérapie de choc » – déclenchée par une déréglementation brutale et globale des prix (afin de réinitialiser prix relatifs) suivies d'une privatisation à grande échelle et d'une libéralisation totale des échanges. Après tout, ont-ils noté, l'Allemagne de l'Ouest a mis en œuvre des libéralisations des prix du jour au lendemain après la Seconde Guerre mondiale, avec un grand succès. Les économistes occidentaux du libre

marché, tels que Milton Friedman, ont fortement soutenu cette approche.

La Chine a pris ce conseil au sérieux. A deux reprises dans les années 1980, elle a presque mis en œuvre la première étape de la thérapie de choc. En 1988, la Chine est au bord du Big Bang, déclenchant une brève poussée inflationniste qui a aidé à préparer le terrain pour le soulèvement de la place Tiananmen en 1989. En fin de compte, les dirigeants chinois se sont abstenus d'une soudaine libéralisation des prix. Ils ne voulaient pas commettre la même erreur que les Etats-Unis après la Seconde Guerre mondiale.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis étaient revenus à un contrôle complet des prix après l'échec des premières tentatives de contenir l'inflation avec des contrôles partiels. Après la guerre, la question était de savoir ce faire des prix.

En 1946, 54 économistes – dont 11 anciens présidents de l'American Economic Association et des personnalités éminentes comme Paul Samuelson et Irving Fisher – ont publié une lettre ouverte préconisant la levée progressive du contrôle des prix. Avec des niveaux de demande « sans précédent », ont-ils averti, « l'offre de matières premières et de biens de consommation » serait « insuffisante pour éviter une grave inflation l'année prochaine, à moins que le contrôle des prix ne se poursuive sans modifications paralysantes ». De tels contrôles ne devraient être supprimés que lorsque « l'offre et la demande de tout produit important » sont « plus équilibrées à des prix plafonds ».

Le président Harry S. Truman a de toute façon retiré le contrôle des prix. Et, comme nous l'a rappelé le récent rapport de la Fed d'Atlanta, l'inflation a grimpé en flèche, dévalorisant l'épargne. Ainsi, lorsque les économistes ont averti dans les années 1980 que le retrait soudain du contrôle des prix en Chine entraînerait une inflation galopante, les dirigeants chinois ont écouté.

L'approche qu'ils ont poursuivie a

plutôt émergé des réformes agricoles de la Chine. Initialement, les quotas de production et les prix sont restés inchangés, mais la responsabilité de la production a été transférée des communes aux ménages. Si les ménages réussissaient à produire plus que leur part désignée, ils pourraient vendre l'excédent aux prix du marché.

Dans l'économie urbaine, la Chine a réorienté les institutions existantes de l'économie planifiée en créateurs de marché et en participants aux secteurs clés. Cela a permis à l'Etat chinois de continuer à diriger des secteurs individuels, même s'il a largement renoncé à son contrôle direct sur l'économie dans les années 1980 et 1990 et s'est engagé dans de vastes privatisations.

Aujourd'hui, la Chine a largement retiré les contrôles directs des prix. Mais le gouvernement continue d'intervenir sur les marchés des biens lorsqu'il le juge nécessaire pour stabiliser des prix spécifiques, principalement par des politiques d'augmentation de l'offre ou en réprimant la thésaurisation et la spéculation. Une Direction des prix existe à ce jour au sein de la Commission nationale de Développement et de réforme.

L'administration Biden travaille à une reconstruction de type New Deal, et certains préconisent à juste titre une autorité nationale d'investissement, sur le modèle de la Reconstruction Finance Corporation créée en 1932. Mais quand il s'agit des leçons du passé, les politiques de stabilisation des prix qui ont accompagné la guerre – les dépenses d'échelle ont jusqu'à présent reçu peu d'attention dans le débat politique américain. L'initiative de la Chine pour réprimer les prix qui ont alimenté les craintes d'inflation aux Etats-Unis pourrait aider à contrer le sentiment belliciste et préparer le terrain pour la poussée des investissements publics de Biden.

**Isabella M. Weber**

Professeur d'économie à l'Université du Massachusetts à Amherst et auteure de *How China Escaped Shock Therapy: The Market Reform Debate*



## Le G7 va donner un milliard de doses de vaccin aux pays pauvres



**L**es pays riches du G7, qui se réunissent en Angleterre, devraient s'engager à distribuer aux pays pauvres un milliard de doses de vaccins anti-Covid dans l'espoir d'éradiquer la pandémie.

Cette annonce est intervenue jeudi soir, après que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a appelé les pays européens à ne pas baisser la garde, soulignant que le niveau de vaccination était encore trop bas pour éviter une nouvelle vague.

Réunis jusqu'à dimanche dans le sud-ouest de l'Angleterre, les dirigeants de grandes puissances doivent "annoncer qu'ils fourniront au moins un milliard de doses de vaccins contre le coronavirus en partageant des doses et en les finançant", a indiqué jeudi soir le gouvernement britannique, qui assure la présidence du G7.

Ils doivent également "présenter un plan pour étendre la production de vaccins afin d'atteindre cet objectif", a-t-il poursuivi.

Dans ce cadre, Londres a précisé donner 100 millions de doses excédentaires provenant de différents laboratoires grâce à l'avan-

cée de son programme de vaccination, qui a permis d'administrer près de 70 millions d'injections au Royaume-Uni.

Les Etats-Unis se sont engagés à fournir la moitié de ces vaccins, soit 500 millions de doses de Pfizer/BioNTech. "Notre devoir humanitaire est de sauver autant de vies que possible", a martelé le président américain Joe Biden, qui effectue sa première tournée à l'étranger. "C'est aussi dans l'intérêt des Américains".

"Une fois de plus, les Etats-Unis ont répondu à l'appel", s'est félicité le Pdg de Pfizer, Albert Bourla, en expliquant que tous les habitants de la planète avaient le droit de se faire vacciner quelles que soient leur situation financière ou leurs origines.

L'achat de 500 millions de doses de vaccins de Pfizer/BioNTech afin d'en faire don à d'autres pays est "la plus grosse commande et donation de vaccins réalisée par un seul pays et un engagement du peuple américain à aider à protéger les populations du monde entier contre la Covid-19", a souligné l'exécutif américain.

Ces vaccins seront distribués "à 92 pays" défavorisés à travers

le dispositif Covax, mis en place pour assurer une distribution équitable des vaccins. Ils commenceront à être envoyés en août, avec 200 millions de doses livrées d'ici la fin de l'année. Les 300 autres millions seront livrés d'ici juin 2022.

Avec près de 64% des adultes américains ayant désormais reçu au moins une dose, la Maison Blanche tente de se poser en leader dans la lutte planétaire contre la pandémie, qui a fait plus de 3,76 millions de morts, dont près de 600.000 aux Etats-Unis.

Or, si une partie de la population des pays riches reprend une vie normale grâce à la vaccination, ces progrès sont encore fragiles et doivent être étendus aux pays moins favorisés.

Covax ne parvient pas à fonctionner à plein régime. Au 4 juin, le dispositif avait livré plus de 80 millions de doses dans 129 pays et territoires, bien moins que prévu.

Près de 90% des pays africains manqueront l'objectif mondial de vacciner un dixième de leur population d'ici septembre, s'ils ne reçoivent pas d'urgence au moins 225 millions de vaccins, a averti jeudi l'OMS.

L'Organisation appelle les pays riches, une fois leur population vaccinée, à partager leurs stocks de vaccins avec les pays moins favorisés, afin de sauver des vies, mais aussi de permettre d'éradiquer l'épidémie au niveau mondial.

Don de doses ou levée des brevets protégeant les vaccins peuvent permettre de faciliter la vaccination à travers la planète: le Parlement européen, en désaccord avec la Commission européenne, s'est prononcé jeudi pour une levée temporaire des brevets afin de développer la production.

Dans les 53 territoires que compte la région Europe selon les critères de l'OMS, 30% de la population de la région a reçu une première dose de vaccin et 17% est entièrement vaccinée.

Pourtant, alors que les pays européens allègent leurs restrictions, l'OMS les a appelés à ne pas baisser la garde. "La couverture vaccinale est loin d'être suffisante pour protéger la région d'une résurgence", a prévenu jeudi le directeur Europe de l'OMS, Hans Kluge. "Le chemin à parcourir pour atteindre une couverture d'au moins 80% de la population adulte est encore

considérable", a-t-il souligné. "Nous sommes loin d'être hors de danger".

Aux ravages de la maladie s'ajoutent les conséquences catastrophiques pour l'économie des pays les plus pauvres. Ainsi, selon un rapport de l'ONU publié jeudi, neuf millions d'enfants risquent d'être contraints à travailler à cause de la pandémie, s'ajoutant aux 160 millions qui sont déjà obligés de le faire.

Dans les pays riches, les habitants retrouvent un semblant de vie normale.

Arrêt quasi total du port obligatoire du masque dès le 14 juin, bars et restaurants ouverts jusqu'à minuit le 11 juin, davantage de public pour l'Euro de football: le Danemark a annoncé jeudi les dernières étapes de son plan de levée des restrictions.

Mais dans d'autres régions du monde, la pandémie continue de faire rage, notamment en Iran, qui a franchi le seuil de 3 millions de cas.

Au Chili, les autorités ont créé une nouvelle quarantaine dans la capitale Santiago, où le nombre de cas augmente bien que 57% de la population soit déjà vaccinée.

# Tous les ingrédients d'une "explosion sociale" sont réunis en Algérie

## *Le Hirak en dessine clairement les prémices*

Tous les ingrédients d'une explosion sociale en Algérie sont réunis et le Hirak en dessine clairement les prémices, écrit l'hebdomadaire "Le Canard Libéré", notant que "la main de l'étranger" n'y est pour rien, n'en déplaît à Tebboune & consorts qui cherchent sans convaincre à trouver des boucs émissaires extérieurs aux turpitudes du pays.

"Le mal algérien est interne. Il est aux commandes. Et il a clairement et suffisamment été identifié et dénoncé par le peuple algérien à travers son mouvement de révolte du vendredi", lit-on dans un article d'opinion, signé par le journaliste Abdellah Chankou et publié jeudi sur le site web du journal.

Pour M. Chankou, l'Algérie d'Abdelmajid Tebboune "ressemble comme une paire de chaussettes à celle de ses prédécesseurs". "Elu contre la volonté populaire lors d'un scrutin déstabilisé massivement par les électeurs en décembre 2019, il est juste là pour offrir une vitrine civile à ses maîtres galonnés qui refusent de lâcher prise", a-t-il assuré dans cet article intitulé "L'Algérie au bord de l'explosion sociale".

Le maintien coûte que coûte des élections législatives anticipées le 12 juin fournit une nouvelle preuve de "l'autisme

politique" de la bande à Tebboune, a-t-il ajouté, relevant que "ces échéances, énième mascarade destinée à donner l'illusion du changement, ont été rejetées avec véhémence par la voix du peuple lors des marches du Hirak".

Né en février 2019 du refus d'un cinquième mandat du président Abdelaziz Bouteflika, qui a fini par jeter l'éponge sous la pression populaire, ce mouvement de contestation qui réclame un changement radical du "système" politique en place depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962, bute sur une répression de plus en plus féroce, a rappelé l'auteur de l'article, soulignant que cette "montée en charge répressive apparaît dans la recrudescence du nombre des arrestations et des peines de prison de plus en plus sévères".

Entre activistes de premier plan, voix dissidentes et journalistes indépendants, ils sont plus de 200 personnes à avoir été jetées en prison, a-t-il poursuivi, faisant observer que leur seul crime fut d'"avoir osé s'exprimer librement ou pris part au Hirak qui rythme depuis près de deux ans la vie d'un pays profondément divisé, aux prises avec un régime aux abois qui règne par la répression et la terreur pour se maintenir aux commandes par tous les moyens". "Quand les



manifestants interpellés comme de vulgaires voleurs sont libérés, ils sont sommés de signer un document policier dans lequel ils s'engagent à ne plus participer au Hirak du vendredi. Ils sont aussi menacés de ne pas être relâchés en cas de récidive et de nouvelles arrestations alors que ceux qui sont placés sous contrôle judiciaire sont obligés de ne pas parler aux journalistes", a-t-il précisé.

À Alger, en Kabylie à Tizi Ouzou, Annaba, Constantine,

Bejaïa... Les manifestants, "unis dans leur rejet d'un pouvoir jugé impie", sont déterminés à aller jusqu'au bout de leurs revendications en dépit de la dispersion violente de leurs marches hebdomadaires par les forces de l'ordre, a indiqué M. Chankou.

Derrière ces arrestations "arbitraires" et ces procès "expéditifs dignes des meilleurs régimes totalitaires", dénoncés par l'ONU, l'Union européenne et plusieurs organisations des droits de l'Homme, se profile la

volonté de "la camarilla des galonnés de casser une dynamique contestataire pacifique qu'ils considèrent comme une attaque frontale contre leurs privilèges", a-t-il estimé. Et d'ajouter que "leur premier privilège c'est l'Algérie elle-même avec ses énormes richesses du sous-sol dont l'exploitation comme si c'était leur propre héritage n'a produit que paupérisation et diverses privations sur le sol sous l'effet d'une politique rentière, antisociale et désastreuse".

## Interpellation de plusieurs figures du Hirak



L'opposant Karim Tabbou et les journalistes Ihsane El Kadi et Khalid Drareni, ont été interpellés, jeudi, par les services de sécurité algériens, ont annoncé plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme.

La Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) a dénoncé l'"escalade de la répression en Algérie à la veille des élections", en relevant que le

journaliste Khaled Drareni, fondateur de Casbah tribune, est "encore une fois arrêté".

De son côté, le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) a fait état de l'interpellation de Karim Tabbou, coordinateur de l'Union démocratique et sociale (UDS), parti non agréé.

"Le journaliste et directeur de Radio M et Maghreb Emergent, Ihsane El Kadi, a été interpellé, aujourd'hui jeudi 10 juin, en fin

d'après-midi par des services de sécurité à sa sortie de son bureau à Alger", a précisé pour sa part "Radio M".

Tabou et El Kadi sont sous contrôle judiciaire. Le coordinateur de l'UDS, a été interpellé depuis le 29 avril à la suite d'une plainte déposée contre lui par Bouzid Lazhari, président de l'Office des droits de l'Homme (étatique).

Il est poursuivi entre autres pour "calomnie, insulte et outrage à un employé dans l'exercice de ses fonctions".

Il est par ailleurs accusé d'"avoir violé le caractère sacré des défunts dans les cimetières".

Karim Tabbou, emprisonné de septembre 2019 à juillet 2020, est un visage très populaire de la contestation anti-régime depuis le début du Hirak il y a plus de deux ans.

Pour le directeur de Radio M et Maghreb Emergent, qui est sous contrôle judiciaire depuis le 18 mai, il est poursuivi suite à une plainte déposée par le ministère de la Communication après avoir pu-

blié, le 23 mars 2021, un article sur Radio M. Il est accusé d'"atteinte à la sécurité et l'intégrité de l'unité nationale", et "publications qui nuisent à l'intérêt national".

Dans ce sens, le vice-président de la LADDH, Said Salhi, a souligné que la répression a déjà disqualifié et discrédité les élections législatives.

Ces élections "ne sont ni ouvertes, ni transparentes, ni démocratiques", a-t-il dénoncé dans un tweet en réaction à l'interpellation de ces journalistes et opposants.

Selon lui, "l'approche par le tout sécuritaire est un aveu d'échec de la feuille de route politique, un rendez-vous raté pour l'Algérie".

Pour sa part, l'avocat Abdelghani Badi estime que les espaces de liberté rétrécissent de plus en plus, notant que le système s'évertue ces derniers temps à limiter les libertés.

"Les rues de la capitale étaient devenues des espaces de discussions et d'échanges. Les marches de la Grande-Poste accueillaient des débats entre citoyens, chacun

donnant sa vision et son avis politiques. Aujourd'hui, le régime ne tolère plus le moindre espace d'expression libre", regrette Me Badi.

Pour l'avocate Me Nabila Smail, très impliquée dans la défense des détenus du Hirak, tout le monde a peur et tout le monde se pose des questions. "Ceux qui doivent avoir peur, ce sont les gens qui sont en train de réprimer l'être humain et la liberté d'expression. Et la liberté de se réunir et de discuter, la liberté de critiquer et de dire que cette situation n'est pas normale", ajoute-t-elle. "On assiste à l'utilisation de toutes les institutions de l'Etat pour protéger un régime et pas un peuple", critique-t-elle. "Nous vivons la période la plus massive en matière d'interpellations par rapport aux premiers mois du mouvement", s'est alarmé pour sa part le journaliste algérien Zaki Hannache.

Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), 210 détenus d'opinion crouissent dans les prisons algériennes, certains ont été condamnés, d'autres attendent leur procès.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEUX & LOISIRS

BOÎTE À BIJOUX	NOTE BLEU	DIVISEUR	PRÊT	A BON CŒUR	RADIS	CARDINAUX	COUPEURE DE PRESSE
TYPE SANS GAIN					ROCHER QUARTIER DE VARSONNE		
NOTE FAÎTE		ENGLOUTIE					
			TEMPS MORT				FILOU
QUARTIER DE MANAUS			SE MARRE TRÈS VITE		EXAMEN DE LABO		
DEVISE	CARTES IEN	BUTTE			TÊTE DE TAUREAU COLÈRE		
				UTOPISTE		FIN DE VERBE	
PARTIE D'UNE SOMME		LETTRÉS D'ARTOIS			COLIPÉ COURT		
ADMINISTRE				GRECQUE	GRECQUE		POISSON DE MER
	VILLE DES PAYS-BAS			ANNONCE UNE SUITE		PARTIE D'UN ENSEMBLE DESERT	
NOTE AU SUD	DANS LA NATURE	LETTRES DE SAND		RELIE LE PÈRE ET LE FILS			FORME D'ÊTRE
					ARTICLE		
PRINCE TROYEN				NATURE MORTE		PRONOM PERSONNEL	
					VRAI		

Solution mots flechés d'hier

BOULE	A	BOULE	BOULE	A	BOULE	D	BOULE	BOULE	BOULE
FILU	M	A	B	O	U	L	E	P	I
BOULE	B	O	A	R	E	R	A	S	
P	F	L	A	S	Q	U	E	S	
G	N	O	U	E	U	T	F	O	
S	U	U	I	A	E	M	U		
L	E	A	D	E	R	H	I	P	
P	I	R	E	R	T	S	I		
T	I	F	E	N	Z	Y	M	E	
T	A	B	L	E	A	I	F		
F	I	L	O	A	C	D	I		
R	E	N	A	R	D	E	H	E	
R	G	D	E	B	I	T	E	U	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoume)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmoutya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Youssef El Gahs**  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**E-mail:**  
Liberation@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
0522 62.09.72

**Journal Libération**  
**Libération Maroc**

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

**2017**  
www.ojd.ma

### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

**HORIZONTALEMENT.**

- I. Le bronzé le de scend bien à la montagne (2 mots).
- II. Carburants de bronzés ayant une bonne descente. - Roue.
- III. Le bronzé l'enlève pour bronzer.
- IV. On la voit à l'ouverture du bar. - Vert bronze ses passagers ?
- V. Refus de bronzés anglais. - Tel un palais dans une île.
- VI. Derrière sollicité des bronzés skiant. - Près de. - La vacherie.
- VII. Deux villes souvent casées (3 mots). - Fait.
- VIII. Pièce de bois. - Faire des perles en bronzant.
- IX. Les bronzés y bronzent. - On y voit des bonzes à la montagne.
- X. Tel un café.

**VERTICALEMENT.**

- 1. Les bronzés.
- 2. Grecque inversée. - 1/Île dans une île prisee des bronzés.
- 3. Un blanc à la montagne. - Boîte d'as pro.
- 4. Île prisee des bronzés crétiens. - Il filma les vacances d'un bronzé.
- 5. Grande gagnante avec les bronzés en vacances.
- 6. Résine. - Île prisee des bronzés l'été. - B.C. ...
- 7. Ville de Norvège. - Les bronzés allemands y bronzent.
- 8. Allée dans le Nord. - La chérie des bronzés partant bronzer.
- 9. Tel un sommet des bronzés à la montagne.
- 10. Routes de bronzés imprévoyants à la montagne.

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	T	C	H	O	U	T	C	H	O	U
II	C	H	E	M	I	N	O	T		R
III	H	A	L		T	P		M	I	E
IV	I	L	E	A	L		B	L	E	D
V	N	E		L	A	I	T		N	I
VI	T	S	O	I	N	T	S	O	I	N
VII	C		B	E	D	E		P	S	A
VIII	H	A	I	N	E		C	I	S	L
IX	I	L		E	R	R	O	N	E	E
X	N	I	M	E	S		R	E	I	S

### Grilles de sudoku

**Facile**

		6	8	5				
	2					1		
4			2	1		3	8	
8	9		4			5	6	
7	3		1		8		9	2
2	4				5		7	1
9	2		8	6				3
		3					8	
				3	4	2		

**Moyen**

		8				6	2	
								5 9
5	4	3						7
			9	1				7
9	6		7	5			1	2
1			2	4				
	7					4	9	3
4	1							
		6	4					8

**Difficile**

			8					
2	8			3			1	
	9	3			7		4	8
		6						3
		5		6		4		
8						2		
5	3		7			1	9	
	7			9			8	2
					2			

**Expert**

	7							
		9			4			2
		5		1		9		
4	2	9					6	
			4		5			
	3				2	8		9
		3		7		5		
6			8			1		
							8	

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

6	3	4	8	9	5	1	2	7
5	2	1	3	4	7	6	9	8
9	8	7	2	1	6	5	4	3
7	5	2	4	8	1	9	3	6
1	9	6	5	3	2	8	7	4
3	4	8	6	7	9	2	5	1
2	1	5	7	6	3	4	8	9
8	7	9	1	5	4	3	6	2
4	6	3	9	2	8	7	1	5

**Moyen**

2	9	1	8	4	5	7	6	3
8	5	7	6	1	3	2	4	9
3	4	6	9	7	2	5	1	8
7	6	5	1	2	8	3	9	4
4	8	2	3	9	6	1	7	5
1	3	9	4	5	7	6	8	2
9	7	4	2	3	1	8	5	6
6	1	3	5	8	4	9	2	7
5	2	8	7	6	9	4	3	1

**Difficile**

2	1	5	7	4	3	6	9	8
4	9	6	8	2	5	1	7	3
8	3	7	1	9	6	4	2	5
3	6	1	4	7	2	8	5	9
5	7	8	3	6	9	2	1	4
9	2	4	5	8	1	3	6	7
7	4	2	6	5	8	9	3	1
6	8	3	9	1	7	5	4	2
1	5	9	2	3	4	7	8	6

**Expert**

4	3	7	9	1	2	5	6	8
2	1	6	4	5	8	9	3	7
8	5	9	7	3	6	2	4	1
9	7	5	6	4	1	8	2	3
1	2	8	5	7	3	4	9	6
3	6	4	2	8	9	7	1	5
7	9	3	8	6	4	1	5	2
5	4	1	3	2	7	6	8	9
6	8	2	1	9	5	3	7	4

## Hausse de 2,1% de l'IPC à Oujda en avril

L'indice des prix à la consommation (IPC) au niveau de la ville d'Oujda a connu, au cours du mois d'avril 2021, une hausse de 2,1% par rapport au mois précédent.

Cette augmentation est le résultat de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 4,8% et de l'indice des produits non alimentaires de 0,1%, indique une note de la Direction régionale de l'Oriental du Haut-commissariat au plan (HCP).

Les prix des produits alimentaires ont connu entre mars et avril de l'année 2021 des hausses importantes notamment pour les «Fruits» avec 34,3%, les «Poissons et fruits de mer» avec 16 %, les «viandes» avec 3,4%, les «Légumes» avec 2,9% et les «Huiles et graisses» avec 1,6%, rapporte la MAP.

Comparé au même mois de l'année précédente, l'IPC a enregistré une hausse de 1,5% au cours du mois d'avril 2021, relève la note, précisant que cette progression est le résultat de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 1,2% et de celui des produits non alimentaires de 1,5%.

La hausse de l'indice des produits alimentaires provient de la hausse des prix des «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» de 1,1% et des prix des «Boissons alcoolisées et tabac» de 4,3%.

Pour ce qui est des produits non alimentaires, les variations importantes enregistrées varient d'une baisse de 1,6% pour l'indice des produits «Articles d'habillements et chaussures» à une hausse de 9,5% pour l'indice des produits «Transport».

Concernant les quatre premiers mois de l'année 2021, l'indice des prix à la consommation a connu une légère hausse de 0,1% par rapport à la même période de l'année précédente due à la baisse de l'indice des produits alimentaires de 0,6% et à la hausse de l'indice des produits non alimentaires de 0,6%.

L'IPC mesure l'évolution relative des prix de vente au détail des produits de consommation courante de la population urbaine dans le temps et dans l'espace. Il sert essentiellement à mesurer le niveau général de l'inflation, suivre et analyser la conjoncture économique et déflater les agrégats macroéconomiques de la comptabilité nationale.

## Les marchés mondiaux des céréales s'orientent vers une production record

Selon les dernières projections de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une production de céréales record est attendue en 2021.

La production mondiale de céréales devrait cette année s'établir à 2.821 millions de tonnes, soit un nouveau record et une progression de 1,9% par rapport à 2020, indique l'agence onusienne.

Cette évolution est attribuée principalement à la croissance annuelle de 3,7% prévue pour la production de maïs, a expliqué l'institution internationale dans son nouveau Bulletin sur l'offre et la demande de céréales, paru récemment.

Des projections de la FAO, il ressort également que la production mondiale de blé devrait enregistrer une hausse de 1,4% en glissement annuel tandis que la production de riz devrait s'accroître de 1,0%.

En ce qui concerne l'utilisation mondiale de céréales en 2021-2022, l'organisme international prédit une croissance de



1,7% équivalant à 2.826 millions de tonnes, soit un nouveau record.

« La consommation alimentaire totale de céréales devrait augmenter au même rythme que la population mondiale et l'on prévoit également une hausse de l'utilisation du blé dans l'alimentation animale », poursuit l'agence.

Tenant compte de toutes ces prévisions, production et utilisation en 2021-2022, les économistes de la FAO estiment que les stocks mondiaux de céréales à la clôture des campagnes agricoles de 2021-2022 devraient augmenter de 0,3% et atteindre 811 millions de tonnes.

Bien que modeste, « cette hausse attendue devrait mettre fin à trois années consécutives de baisse des stocks », a expliqué l'organisation dans son Bulletin estimant toutefois que le rapport stocks/utilisation devrait continuer à baisser pour s'établir à 28,1%.

En effet, selon les estimations de l'organisme onusien, la hausse

des stocks mondiaux de céréales ne sera peut-être pas suffisante pour empêcher un nouveau recul du rapport stocks/utilisation puisqu'il devrait chuter à 28,1% en 2021-2022 au lieu de 28,6% en 2020-2021, explique-t-il.

Dans son Bulletin sur l'offre et la demande de céréales, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture annonce, par ailleurs, que ses premières prévisions concernant les échanges mondiaux de céréales pendant la nouvelle campagne font ressortir une hausse de seulement 0,3% par rapport aux niveaux élevés estimés pour 2020-2021. Selon la FAO, tout dépendra en grande partie du volume de céréales importé par la Chine.

De ces prévisions, il ressort également que «les échanges devraient croître de pas moins de 6,3%, atteignant ainsi le niveau record de 468 millions de tonnes», ajoute-t-elle.

L'agence onusienne précise

que « la plus grande partie de cette hausse s'explique toutefois par l'envolée des importations de céréales en Chine, qui devraient augmenter de 30 millions de tonnes (123 pour cent) par rapport à la campagne précédente ».

Pour rappel, l'Indice FAO des prix des céréales a gagné 6,0 % depuis avril, sous l'effet d'une hausse des prix internationaux du maïs, qui a enregistré une valeur moyenne supérieure de 89,9% à celle de mai 2020.

Mais selon une analyse de la FAO, « les prix du maïs ont commencé à reculer à la fin du mois de mai, principalement en raison de l'amélioration des perspectives de production aux Etats-Unis d'Amérique ».

Quant aux prix internationaux du blé, il apparaît qu'ils ont enregistré une baisse en fin de mois, « mais ont progressé en moyenne de 6,8% par rapport à avril, tandis que les cours internationaux du riz sont restés stables ».

Alain Bouthy

Une progression principalement imputable à la croissance annuelle de 3,7% prévue pour la production de maïs

## Médiafinance devient BCP Securities Services

Le groupe Banque Centrale Populaire (BCP) a annoncé, mardi, le changement de dénomination de «Médiafinance» qui devient «BCP Securities Services» (BCP2S). «Dans le cadre du redéploiement stratégique de l'activité Titres du groupe BCP, Médiafinance change de dénomination et s'appelle désormais BCP Securities Services (BCP2S)», a indiqué le groupe BCP dans un communiqué.

La nouvelle dénomination vient notamment renforcer son adossement au groupe BCP et marquer sa spécialisation dans l'ensemble des services liés aux titres (Securities Services), relève la

même source, précisant que ce changement intervient dans la continuité de l'évolution opérée par le groupe BCP au niveau de son identité de marque dans le but d'accompagner sa transformation en profondeur, engagée au Maroc et à l'international.

BCP Securities Services arbore ainsi un nouveau logo, reprenant l'emblème du cheval cerclé, marquant son appartenance au groupe et son attachement à son essence coopérative ainsi qu'à ses valeurs fondamentales incarnées au quotidien, à savoir «Proximité, citoyenneté, innovation et performance», a souligné le groupe.



«BCP Securities Services confirme son statut de première et unique banque marocaine, dédiée à l'activité des services liés aux titres, et opérant en véritable +One

Stop Shop+ pour sa clientèle institutionnelle et corporate, que ce soit au Maroc ou dans l'ensemble des pays de présence du groupe», a conclu le communiqué.



## Besoin de liquidité des banques à 63,3 MMDH en avril

Le besoin de liquidité des banques a enregistré une légère accentuation pour se situer en moyenne à 63,3 milliards de dirhams (MMDH) en avril dernier, après 61,2 MMDH un mois auparavant, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Cette évolution est en relation, particulièrement, avec la hausse de la circulation fiduciaire, explique la DEPF dans sa récente note de conjoncture, ajoutant que Bank Al-Maghrib (BAM) a augmenté le volume de ses injections de liquidité à 73,7 MMDH après 72,2 MMDH le mois précédent.

Les interventions de la Banque centrale ont porté sur les avances à 7 jours sur appels d'offres (30 MMDH), les prêts garantis (28,7 MMDH) et les opérations de pension livrée (15 MMDH), précise la même source.

Quant au taux interbancaire moyen pondéré au jour le jour (TIMPJ), rapporte la MAP, il maintient son évolution quasi-stable au niveau du taux directeur de 1,5%. En moyenne mensuelle, il stagne toujours à 1,5% depuis juillet 2020.

S'agissant du volume moyen des transactions interbancaires, il a augmenté par rapport au mois de mars 2021 de 4,3% pour atteindre 4,3 MMDH. Pour les taux débiteurs, le taux moyen pondéré global a enregistré une légère augmentation, en glissement trimestriel, pour le deuxième trimestre consécutif, soit +3 points de base (pbs) à 4,45% au premier trimestre 2021.

Cette hausse a concerné les taux des crédits à l'équipement (+7 pbs à 4,28%) et à la consommation (+10 pbs à 6,5%), alors que la baisse a concerné ceux des crédits de trésorerie (-2 pbs à 4,1%) et à l'immobilier (-17 pbs à 4,74%).

## Des panélistes mettent en exergue l'expérience marocaine en matière des ZLE

L'expérience du Maroc en matière de gestion des zones de libre-échange (ZLE) a été mise en exergue, mercredi, par les participants à un webinaire sur "L'outil de gestion des risques des zones franches".

Initié par le Policy Center for the New South (PCNS) en partenariat avec le "Royal United Services Institute for Defence and Security Studies" (RUSI), cet atelier a mis l'accent sur le développement des zones de libre-échange au Maroc ainsi que leur contribution à l'accélération du plan industriel du pays.

Ainsi, la directrice marketing et communication au port Tanger Med, Ilham Khalil, a affirmé que la zone Tanger-Med a entamé son activité en 2003, grâce à la mise en place d'une plateforme industrielle

qui est en mesure de booster la compétitivité de tout le pays et attirer plus d'investissements directs étrangers (IDE), rapporte la MAP.

Mme. halil a également souligné que la plateforme logistique, qui agit dans quelque 180 ports, fournit des services à l'échelle mondiale dans les différents domaines maritimes, et joue un rôle important dans la gestion de la zone franche.

Avec un revenu d'exploitation de 5 milliards de dollars, généré principalement par les secteurs de l'automobile, l'aéronautique et le secteur tertiaire en général, le port Tanger Med œuvre en concert avec les investisseurs en vue de leur proposer les meilleures solutions qui existent, a-t-elle assuré. En termes d'approvisionnement des besoins des entreprises, Mme Khalil a souligné que "les meilleures pratiques" ont été mises en place, notamment à travers les recours aux nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), en plus de la prise en compte de toutes les barrières, outre la coordination avec l'ensemble des acteurs pour donner les meilleures solutions aux clients.

"Tanger Med est ainsi un hub favori pour les investisseurs", a-t-elle noté, ajoutant que "la zone de libre-échange de Tanger Med est la deuxième plus grande ZLE en termes de performance sur les différents secteurs, et ce grâce à la sécurité fournie par notre structure". Pour sa part, le responsable du bureau investissement et zones



franches à l'Administration des Douanes et impôts indirects, Youssef Briga, a indiqué que "notre expérience au niveau des zones de libre-échange remonte à 1984", notant que la mission s'étale sur deux volets, économique et de contrôle. Pour ce qui est de la mission économique, M. Briga a précisé que le bureau investissement accompagne les investisseurs et leur facilite les procédures "Nous sécurisons également le flux de marchandises et de produits, nous sommes le point d'accès et le point de sortie de chaque zone de libre-échange", a-t-il ajouté. S'agissant du volet de

sécurité, il a fait état de la mise en place de processus de contrôle rodés, notant que les ZLE au Maroc sont toutes soumises à un même niveau de contrôle, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie.

Il a, en outre, fait savoir que les contrôles visent à s'assurer des éléments quantitatifs et qualitatifs des marchandises et de la conformité des produits par rapport à la déclaration douanière, soulignant que les contrôles s'effectuent au Maroc selon les normes internationales. Parmi les défis de cette opération, figure la lutte contre la contrefaçon, à laquelle l'administration douanière fait face à travers

des programmes d'accompagnement et de suivi.

Lancé en 2014 à Rabat avec plus de 40 chercheurs associés du Sud comme du Nord, le Policy Center for the New South (PCNS) offre une perspective du Sud sur les enjeux des pays en développement. Il vise à faciliter les décisions stratégiques et les politiques publiques relevant de ses principaux programmes : Afrique, géopolitique et relations internationales, économie et développement social, agriculture, environnement et sécurité alimentaire et matières premières et finance.



**Développement des zones de libre-échange au Maroc et contribution à l'accélération du plan industriel du pays**

## Le CRI de Laâyoune-Sakia El Hamra signe une convention avec plusieurs partenaires pour encourager l'entrepreneuriat

Le Centre régional d'investissement de Laâyoune-Sakia El Hamra, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), la Fondation création d'entreprises du groupe BCP (FCE) et la Banque Populaire de Laâyoune ont signé, mercredi à Laâyoune, une convention de partenariat en faveur de l'entrepreneuriat ayant pour objectif la mise en place du programme intégré d'accompagnement dénommé "RIYADA". La signature de cette convention s'inscrit dans la continuité des Hautes directives Royales visant à accompagner les initiatives entrepreneuriales dans l'ensemble des régions du Royaume, rapporte la MAP.

Ciblant les porteurs de projets pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre du Programme intégré d'appui et de financement des entreprises (PIAFE), RIYADA vise à pro-

mouvoir l'esprit entrepreneurial dans la région, à travers l'accompagnement et la formation des porteurs de projets durant l'ensemble des phases de leurs projets.

Cela va du cadrage de l'idée de départ jusqu'à l'aide au montage du dossier de financement, en passant par des formations autour de l'entrepreneuriat, l'aide au montage du business plan et l'assistance dans les démarches de création d'entreprises.

L'objectif fixé est d'accompagner 300 porteurs de projets à l'horizon 2021, de financer 70% des projets accompagnés à travers une déclinaison préfectorale et provinciale et d'organiser des événements autour de l'entrepreneuriat au niveau de la région.

Les parties signataires de la convention s'engagent à unir leurs expertises, en parfaite synergie, au profit des porteurs d'idées afin de

leur apporter un accompagnement personnalisé et à grande valeur ajoutée, en permettant notamment une meilleure inclusion financière des jeunes dans le cadre du financement PIAFE.

Il convient de rappeler que le PIAFE a été initié suite aux Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI pour accompagner les porteurs de projets, notamment dans le volet de l'appui et de l'accompagnement, à travers une coordination d'actions au niveau régional.

Dans ce cadre, le comité de suivi du projet "RIYADA" veillera à l'application des actions de ce programme en concordance avec le PIAFE, au profit des jeunes porteurs de projets et des TPME, qui constituent la grande majorité du tissu économique de la région.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur du CRI de Laâyoune-Sakia El Hamra,

Mohamed Jifer, a indiqué que cette initiative vise à booster la dynamique entrepreneuriale dans la région, dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises, lancé par SM le Roi en janvier 2020, ajoutant que ce partenariat porte sur trois dimensions.

M. Jifer a relevé que la première dimension est temporelle, avec la nécessité de redynamiser l'économie régionale à travers l'entrepreneuriat en cette phase post-coronavirus.

La deuxième dimension territoriale et spatiale porte sur l'adoption d'une démarche de proximité par rapport aux jeunes porteurs de projets, a-t-il fait remarquer, notant que la troisième est liée à la gouvernance en vue d'agir dans un esprit de convergence et de transversalité avec toutes les parties prenantes pour

# Art & culture

## “Zizotec” et “La reine Lear” grands gagnants du Festival du cinéma méditerranéen de Tétouan

Le long métrage grec “Zizotec” et le film documentaire turc “La reine Lear” (Queen Lear), réalisés respectivement par Vardis Marinakis et Pelin Esmer, ont remporté, jeudi soir, le Grand prix de la 26ème édition du Festival du cinéma méditerranéen de Tétouan (FCMT), organisée, du 04 au 10 juin, en version réduite et virtuelle.

Le film “Zizotec”, qui a raflé le Grand prix “Tamouda” dans la catégorie long métrage, relate l’histoire de Jason (9 ans), qui après avoir été abandonné par sa mère lors d’un festival folklorique, se réfugie dans une cabane forestière appartenant à un solitaire muet. Une série de circonstances les a finalement amenés à former une famille, quelque chose qui fait défaut depuis un certain temps.

Dans la même catégorie, le prix de la première oeuvre Azzedine

Meddour a été attribué au film turc “Stepp, Bozkir” du réalisateur Ali Özel, tandis que le prix spécial du jury Mohamed Reggab est revenu au film libanais “1982”, du réalisateur Oualid Mouaness. Le jury a décerné le prix de l’interprétation masculine à l’acteur Ivan Barnev, pour son rôle dans le film “Le père (Bashata)”, réalisé par Kristina Grozeva et Petar Valchanov (Bulgarie/Grèce), et remis le prix d’interprétation féminine à l’actrice Snežana Bogdanović, pour son rôle dans le film “Stitches” (Šavovi), du réalisateur serbe Miroslav Terzić.

Le prix de la critique “Mustapha Mesnaoui” a été, quant à lui, attribué au film “Stitches” (Šavovi). Dans la catégorie du documentaire, le film turc “La reine Lear” (Queen Lear), de la réalisatrice Pelin Esmer, a remporté le Grand prix du jury, alors que

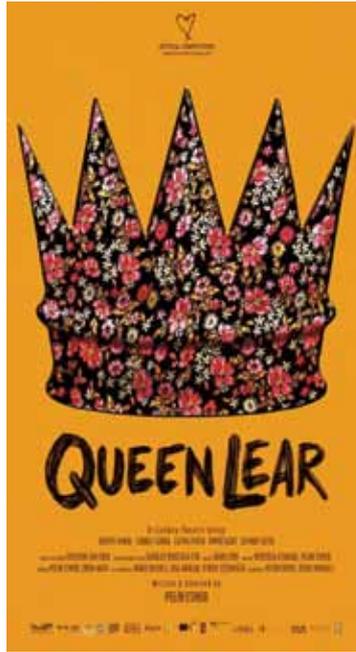
le film “Mineurs” du réalisateur franco-marocain Mortada Ouahib, s’est vu attribuer le prix de la première oeuvre, et le film “Avant le déclin du jour” du réalisateur marocain, Ali Essafi, a raflé le prix spécial du jury. Neuf longs métrages de fiction et six documentaires étaient en lice dans le cadre de cette édition, qui a été marquée également par la projection, dans le cadre de la programmation spéciale de la Fédération internationale de la presse cinématographique (FIPRECI), des films “J’accuse” de Roman Polanski (France), “Lillian” d’Andreas Horvath (Autriche) et “Les trois soeurs” de Emin Alper (Turquie).

La catégorie “Coup de coeur” du festival a été ponctuée par la projection des films “Le traitre” de Marco Bellocchio (Italie) et “Madre” de Rodrigo Sorogoyen (Espagne). Cette

édition a été émaillée aussi par la tenue d’un colloque sous le thème “Cinéma et peinture, frontière ou prospérité?”, une rencontre sur “Comment les festivals pourraient-ils participer au retour du cinéma?”, et une master class encadrée par le réalisateur marocain Mohamed Chrif Tribak.

La Fondation du festival avait décidé d’organiser cette édition en mode digital, afin d’éviter qu’elle soit reportée ou repoussée, à cause des répercussions de la situation épidémiologique actuelle (Covid-19), comme c’était le cas l’année dernière. Vitrine du cinéma méditerranéen depuis plus de 30 ans, le FCMT est considéré comme l’un des événements cinématographiques les plus prestigieux à l’échelle nationale et internationale.

M.O



## Vernissage à Rabat de l’exposition “L’orfèvre de la nature morte” de Hassan Boukhari

Le vernissage de l’exposition “L’orfèvre de la nature morte” de l’artiste peintre Hassan Boukhari a eu lieu jeudi soir au Centre de conférences de la Fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales de l’Education-Formation, en présence de passionnés des beaux arts.

Cet événement pictural exceptionnel, qui se poursuit jusqu’au 29 juin, offre aux visiteurs l’opportunité d’admirer une sélection de 28 tableaux reflétant une série de créations d’un détail des plus infimes, d’une subtilité et d’une finesse qui mettent en avant la beauté des magnifiques symboles de l’art traditionnel marocain, en hommage à ce précieux héritage porté principalement par la femme marocaine.

“Cette exposition se penche sur le foulard marocain, objet de féminité par excellence, qui tire sa noblesse d’une broderie séculaire”, a indiqué M. Boukhari dans sa déclaration à la MAP, soulignant que ces tableaux représentent un vibrant hommage à la créativité et à la persévérance de la femme marocaine dans tous les domaines.

De la poterie marocaine aux babouches artisanales, en passant par le tapis berbère et le foulard traditionnel, Hassan Boukhari explique que ses œuvres ont été laborieusement réalisées à la peinture à l’huile, mettant en scène la fraîcheur des couleurs et la minutie d’une peinture figurative.

De son côté, le chef de service animation culturelle et artistique à la Fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales de l’Education-Formation, Radouane Mourai, a relevé, dans une déclaration similaire, que cette exposition est la troisième action culturelle post-covid et la 101ème de la Fondation depuis la création de sa galerie en 2009. Le choix de la Fondation s’est porté sur les œuvres créatives de l’artiste Hassan Boukhari, pour son aisance technique et son expérience artistique. “C’est un artiste créatif, un peintre du beau qui puise son inspiration du patrimoine et de la tradition marocains”, a-t-il ajouté.

Né à Rabat en 1965, l’artiste-peintre Hassan Boukhari a suivi des études et des stages de formation en arts plastiques en



Belgique et a participé au stage de formation organisé à Dar America et animé par les professeurs d’arts à New Mexico aux États-Unis, Howard Wexler et Carol Allison.

Outre ses expositions individuelles, Hassan Boukhari a pris part à plusieurs expositions collectives aussi bien à l’échelle nationale qu’internationale.

*"Mensonge, mensonge et mensonge" vient étoffer l'œuvre de Sahraoui Faquih*

## Un nouveau roman qui retrace la vie du parrain de la résistance casablancaise Brahim Roudani

Sahraoui Faquih est un homme passionné de l'histoire de son pays. Notamment celle de la résistance. Un amour qu'il assume et qu'il exprime en investissant le roman, la traduction et l'essai. Après l'« Histoire militaire de la Chaouia depuis 1894 » et « Les annales de l'occupation de Chaouia », il revient avec un nouveau roman intitulé « Mensonge, mensonge et mensonge » dont le héros n'est autre que Brahim Roudani, l'une des figures de proue de la résistance disparu il y a 46 ans suite à un lâche attentat.

Le livre retrace la vie de Brahim Roudani à Casablanca durant les années où il devient le parrain de la résistance casablancaise. Ce dernier a été connu par son activisme et son

engagement patriotique en mettant à la disposition du mouvement de résistance, armes et argent afin de les aider à combattre l'occupant. Son domicile situé à Derb Lihoudi a servi de point de rencontre entre les patriotes de l'époque et plusieurs actions de la résistance armée ont été conçues chez lui.

Enseignant de français et traducteur assermenté au sein du ministère de la Justice, Sahraoui Faquih a, à cœur, de faire revivre la mémoire de la région de la Chaouia et de s'arrêter sur la résistance acharnée des tribus de Mdakka contre les troupes militaires françaises.

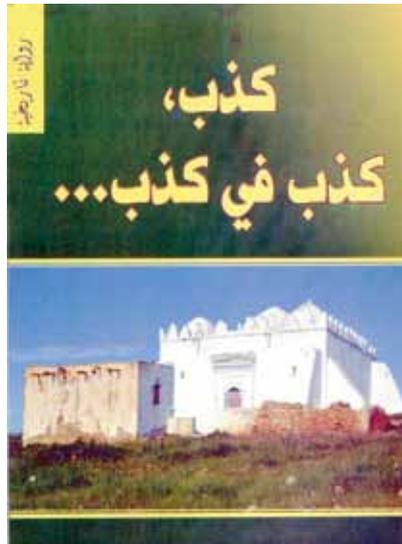
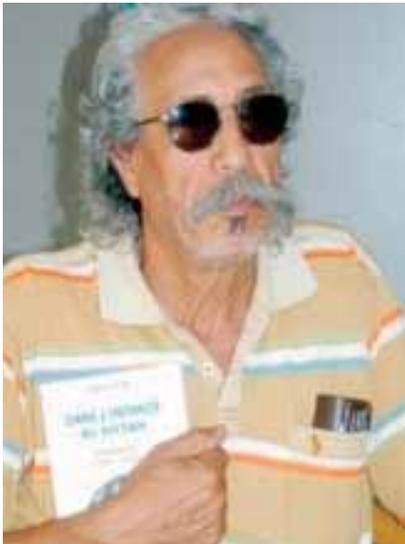
Le livre original retrace l'histoire de l'occupation de la Chaouia et les régions mitoyennes entre 1894 et

1907 à travers les opérations militaires menées par les armées françaises. Un travail que Sahraoui Faquih ne qualifie pas d'historique puisqu'il ne se base pas, selon lui, sur un vrai travail d'historien et ne répond pas aux critères de l'écriture historique.

Par ce nouveau roman historique, Sahraoui Faquih revisite l'histoire de la résistance au Maroc d'autant qu'au lendemain de l'indépendance, les historiens se sont penchés sur la réaction des Marocains à l'encontre des colons.

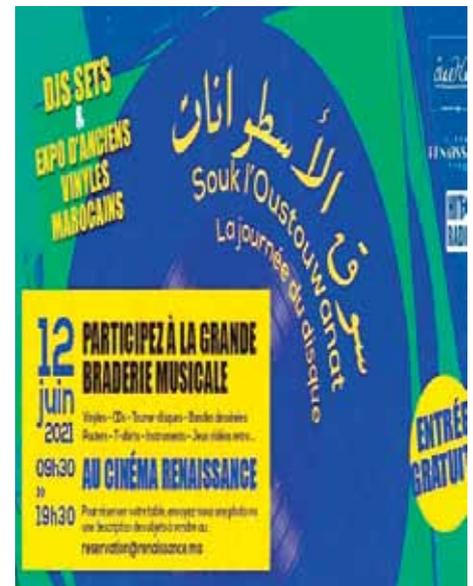
Ils ont étudié certains aspects de la résistance ; mais ont souvent négligé les aspects culturels qui ont accompagné ces guerres.

H.B



Bouillon de culture

## Braderie musicale



La première braderie musicale "Souk l'Oustouwanat" (marché à disques) se tiendra le 12 juin au cinéma Renaissance de Rabat, à l'occasion du "Disquaire Day", Journée internationale célébrant les disquaires indépendants et grande fête du vinyle. Initiée par la Fondation Hiba, cette première édition a pour objectif de créer une émulation et d'encourager la rencontre des collectionneurs de disques vinyles et les audiophiles, précisent les organisateurs, notant qu'un appel à participation a été lancé pour repérer ces disquaires et collectionneurs à travers le Maroc. La braderie aura une thématique musicale où amateurs de tous objets culturels pourront exposer ou mettre en vente leurs produits, à savoir : Vinyles, CDs, tourne-disques, baffles, bandes dessinées, posters de films ou de concerts et tee-shirts de groupes musicaux.

En retrouvant le chemin de leurs disquaires de quartier, nombre d'amateurs de musique ont renoué avec le plaisir du disque physique et la notion d'achat de bien culturel, indique la Fondation dans un communiqué, notant qu'en cette période de restriction marquée par la pandémie mondiale, "Souk l'Oustouwanat" promet d'être le moment privilégié où les amateurs de musique et l'ensemble de la filière musicale se retrouveront.

## Abdelaziz El Idrissi: Les musées, de cimetières d'objets antiques à des espaces de vie

Les musées marocains ne sont plus des cimetières d'objets antiques, mais désormais des espaces pleins de vie grâce à une programmation culturelle riche et diversifiée", a affirmé le directeur du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain, Abdelaziz El Idrissi.

Depuis la création de la Fondation nationale des musées (FNM), nombreux sont les musées qui ont été inaugurés et les expositions artistiques, d'artistes marocains ou étrangers, qui ont été organisées, a souligné M. El Idrissi qui était jeudi l'invité de la Radio d'information marocaine (RIM-RADIO), notant que cette effervescence a contribué à enrichir le paysage culturel marocain.

Il a également mis l'accent sur l'importance de l'intégration de la culture muséale dans les circuits touristiques et culturels, entre autres. S'agissant de l'action menée par la FNM, M. El Idrissi a affirmé qu'en dix ans, la Fondation a réussi à attirer l'attention sur la situation des musées et a entamé l'élaboration d'une stratégie dédiée à la réhabilitation et la restauration des musées à tra-

vers le Royaume. Le travail s'est aussi focalisé sur le patrimoine muséal à travers des ateliers de restauration des œuvres exposées, un aspect technique qui exige une formation spécifique et des compétences qualifiées, a-t-il dit.

Rappelant la richesse et la diversité du patrimoine archéologique, ethnographique et artistique du Royaume, le directeur du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain a qualifié les musées de "miroirs" qui reflètent la nouvelle réalité culturelle et sociale du Maroc moderne, expliquant que le musée n'est plus uniquement un lieu d'exposition mais aussi un espace de communication, de conscientisation et de divertissement. "Les musées n'accueillent plus uniquement des visiteurs issus d'une élite intellectuelle. La notion de musée a changé et les Marocains consomment de plus en plus le produit muséal, à condition qu'il soit de qualité et qu'ils peuvent s'y identifier", a-t-il relevé.

Il est important de rendre le produit culturel accessible, a-t-il insisté, mettant en avant le rôle des musées et de la culture en général dans l'épanouissement de l'individu.





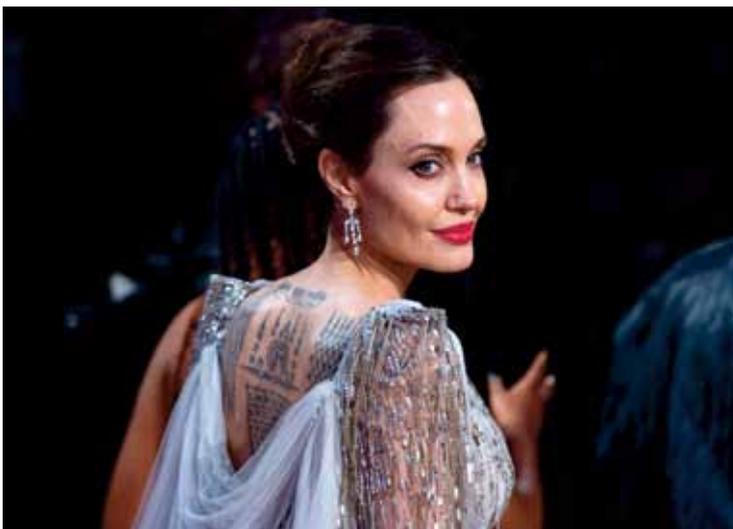
## Angelina Jolie ne pardonnera jamais à Brad Pitt

Le 27 mai dernier, la presse révélait que Brad Pitt avait finalement obtenu la garde partagée de ses six enfants dans son divorce avec Angelina Jolie. Une décision qui avait « enchanté » Brad Pitt, selon une source proche du couple qui s'est confiée au magazine «Us Weekly». Ce qui est loin d'être le cas d'Angelina Jolie.

«Elle ne lui pardonnera jamais», a expliqué la source au magazine, ajoutant que l'actrice de «Maléfique» utilisera «tout ce qu'elle a» pour faire appel de cette décision : «Elle maintient que c'est loin d'être fini et croit toujours que la justice prévaudra». Selon cette même personne, cette défaite d'Angelina Jolie pourrait cependant se confirmer en appel si elle décidait de conserver la même stratégie devant le juge : «Le témoignage d'Ange-

lina manquait de crédibilité. La décision était basée sur de nombreux témoignages de personnes qui ont passé du temps avec les enfants et de professionnels très respectés». Un avis qu'Angelina Jolie ne partage pas. Ses avocats avaient expliqué : «Le juge Ouderkirk a refusé à Mme Jolie un procès équitable, excluant indûment ses éléments de preuve concernant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants, éléments essentiels pour défendre sa cause».

Cela fait désormais cinq années que Brad Pitt et Angelina Jolie se livrent une guerre sans merci devant les tribunaux pour finaliser leur divorce. Ils sont les parents de six enfants : Maddox (19 ans), Pax (17 ans), Zahara (16 ans), Shiloh (14 ans) et Vivienne et Knox (12 ans).



## Le refus de Quentin Tarantino

Le réalisateur américain a déclaré à plusieurs reprises que son dixième film sera le dernier mais, pour autant, il ne veut pas le rater car il sait que dans l'histoire du cinéma, il n'est pas rare que les derniers films soient «mauvais».

En discussion avec Elric Klane et Brian Saur sur le podcast Pure Cinema, le réalisateur a confié : «Beaucoup de réalisateurs ont pour dernier film de mauvais films. Généralement, le dernier est le pire. C'est le cas pour de nombreux réalisateurs qui ont tourné leur dernier film à la fin des années 60 et 70 et cela fonctionnait aussi avec les années 80 et 90».

Il a ajouté : «Donc, terminer sa carrière avec un film convenable c'est rare. La terminer avec un bon film, c'est génial».

Le réalisateur de 58 ans a également admis que son dernier film en date, «Once Upon A Time In Hollywood» avec Leonardo DiCaprio, Brad Pitt et Margot Robbie, aurait pu être le dernier film de sa carrière.

Il a déclaré : «Ce que je veux dire, c'est que la plupart des derniers films de réalisateurs sont bidons. Peut-être que je ne devrais pas faire d'autre film car quitter le devant de la scène comme cela me rendrait heureux».

## Mbappé : *Un grand sportif se doit d'être engagé*

«Un grand sportif se doit d'être engagé», affirme la star de l'équipe de France Kylian Mbappé dans un entretien à l'hebdomadaire L'Obs paru jeudi, où il évoque des sujets de société et son «amour pour la France».

«Avant beaucoup de gens me poussaient à m'engager. Je répondais que je n'étais pas prêt, que je devais digérer mon nouveau statut, ma nouvelle vie, ma nouvelle notoriété. C'était peut-être égoïste. Je pense qu'un grand sportif se doit d'être engagé. Et aujourd'hui je suis prêt», dit le buteur du Paris Saint-Germain, âgé de 22 ans.

Interrogé sur l'assassinat en octobre du professeur Samuel Paty par un islamiste russe tchéchène ou le passage à tabac par la police du producteur de musique noir Michel Zecler en novembre, Mbappé souligne avoir «toujours été contre la violence, et pour moi ne pas se positionner sur ce type d'événements, avec le statut et le pouvoir que j'ai, je pense que c'est une faute (...) parce que ce sont des choses intolérables, il faut le dire».

En novembre, l'attaquant avait dénoncé «une vidéo insoutenable» et «des violences inadmissibles» au sujet de l'affaire Zecler.

Deux semaines plus tard, il avait été au centre

des discussions avec l'arbitre et le délégué de l'UEFA à la suite de l'incident raciste qui avait conduit au report du match de Ligue des champions Paris SG-Basaksehir Istanbul.

«On ne peut pas louer les mérites de notre pays, la culture de notre pays, et laisser passer ça. C'est incompatible. Je pense que c'était mon devoir de m'exprimer. Les plus grands joueurs commencent à le faire d'ailleurs», poursuit Mbappé dans l'entretien à L'Obs, citant la star de Manchester United et de l'Angleterre Marcus Rashford.

Engagé au Royaume-Uni, notamment pour la collecte de nourriture, Rashford est «admirable», salue Mbappé. «J'ai joué contre lui, je l'ai félicité».

«Je connais le poids (...) de mes mots (...) de mes actes», dit-il encore au sujet de son engagement.

«J'essaie de m'intéresser aux sujets de société, je n'ai pas envie d'être exclu (...) quand on est dans le sport, dans le foot, on est dans une bulle, mais des fois il faut percer cette bulle», explique-t-il.

Mbappé se sent également très attaché à la France. «Bien sûr», répond-il. «Je suis né en France, j'ai grandi en France, la France m'a tout donné. Et j'essaie de le lui rendre, chaque fois que je joue pour l'équipe nationale».



## Meghan Markle présidente des Etats-Unis en 2042 !

Dans quelques années, son retrait de la famille royale en 2020, et son mariage avec le prince Harry ne seront plus qu'un vague souvenir pour l'ambitieuse Meghan Markle... C'est ce qu'imagine l'écrivain satirique Craig Brown dans les colonnes du Daily Mail. Dans une projection à long terme, qu'il a entièrement inventée, il prévoit que l'actrice se séparera de son prince dans quelques années, invoquant un "débordement de compassion" irrécyclable, pour continuer de grimper les échelons avec un opportunisme grossier.

Fort de ses succès en librairie, après la sortie de son premier livre pour enfant, "The Bench" en 2021, Meghan Markle déclina son oeuvre avec d'autres volumes aux noms rigolo comme "The Drench" (2022), "The French" (2023), "The Clench" (2024), "The Wench" (2025) et "The Stench" (2025). Elle abandonnera le prince Harry en 2028. Le frère du roi William V multipliera alors les apparitions dans des émissions comme "Mask Singer", et défendra encore et toujours son intention "de continuer sa vie de service" en étant "réel et authentique".

Un an plus tôt, en 2027, Meghan Markle

trahira aussi son amie, l'animatrice Oprah Winfrey, qu'elle accusera aussi de "l'avoir fait pleurer", pour mieux lui chiper sa place à l'antenne. Devenue reine à la télévision, elle promettra alors de conduire ses futures interviews "avec bien plus d'empathie".

Ce n'est qu'en 2037 que germera l'idée d'une candidature à la Maison Blanche pour Meghan Markle. Remariée à Barron Trump, le fils de feu Donald Trump, elle se lancera dans la course au bureau ovale sur les conseils de sa belle-mère, Melania !

La victoire arrivera en 2042 et Meghan Markle sera élue 52ème présidente des Etats-Unis. Un poste qu'elle n'aurait jamais pu atteindre sans les slogans qui l'ont rendue célèbre, à savoir "Tellement de compassion", "Authentique comme moi", "Merci pour le partage", "Plus authentique que vous", "Dire ma vérité" ou encore "Elle m'a fait pleurer mais je lui pardonne" tacle pour conclure Craig Brown, avec ironie.

Si la duchesse de Sussex accuse aujourd'hui les tabloïds anglais d'avoir organisé une "véritable campagne de dénigrement", contre elle, on ne pourra pas dire qu'ils ont manqué d'humour et d'inventivité dans la manoeuvre...



## Rien ne va plus entre Amel Bent et ses copines Vitaa et Camélia Jordana

Amel Bent était l'invitée de "Laissez-vous tenter" sur RTL. Elle en a profité pour évoquer sa relation avec ses copines Vitaa et Camélia Jordana.

Avec ses copines Vitaa et Camélia Jordana, Amel Bent a collaboré sur un album qui promet de faire des ravages. Sorore, qui signifie "Sœur" en latin, contient de nombreuses reprises des plus grands tubes des trois chanteuses. "Ce n'est pas un karaoké, vraiment. C'est pour ça que moi je dis 'la reprise', ce n'est peut-être pas le mot exact. C'est une vraie revisite. On réinvente chacun de ces morceaux et ça a été un ascenseur émotionnel pour toutes les trois", a d'abord confié la maman de Sofia et Hana.

Elle évoque ensuite le processus de création de l'album : "Parfois, ça boudait un

peu. Mais pourquoi vous avez touché à cette note ? J'y tiens. Il y a eu des larmes en fait, pour un accord changé", dit-elle avant d'ajouter : "C'est bien aussi en tant qu'artiste de se rendre compte à quel point, les chansons, nos chansons, on les aime. Elles racontent un morceau de notre histoire très fort, avec notre public, et changer un tout petit bout de ce truc-là, c'est presque une trahison, parfois. Moi je l'ai vécu comme ça", conclut-elle.

Amel précise qu'elle n'avait "pas envie de trahir cette chanson" avant d'ajouter : "Finalement, et c'est le plus important, à la fin ça a été l'unanimité." De son côté, Camélia Jordana explique : "On a mis dix jours à se mettre d'accord sur la photo qui figure sur la pochette de l'album."



## Comment Jennifer Aniston reste forte, tonique et en bonne santé

Bien sûr, même s'il ne devrait jamais avoir d'approche "taille unique" en matière de santé - étant donné que nous sommes tous complètement différents - il peut toujours être intéressant d'en savoir plus sur la façon dont les autres (célébrités incluses) font de l'exercice. Il est également important de souligner que la beauté se présente sous toutes les formes, tailles et couleurs.

Donc, dans cet esprit, et tout en cherchant l'inspiration, nous avons entrepris de découvrir autant que possible la façon dont Aniston bouge son corps, le régime qu'elle suit et les astuces qu'elle a partagées sur la forme physique en cours de route.

Quel est le régime d'entraînement de Jennifer Aniston ?

Elle s'entraîne... beaucoup

Sans surprise, le régime d'entraîne-

ment régulier d'Aniston implique beaucoup de dur labeur. Tout en faisant la promotion de sa série basée sur la salle de rédaction, The Morning Show, elle a expliqué qu'elle essayait de faire de l'exercice au moins cinq fois par semaine. Son professeur de yoga et de spin depuis plus de 15 ans, Mandy Ingber, a également déclaré une fois lors d'une interview avec Healthista : "Mes clients et moi nous assurons de faire de l'exercice tous les jours. Je vise sept jours d'entraînement par semaine et j'en réussis normalement cinq. Régime alimentaire et exercice sont la clé".

Nous savons également pertinemment qu'Aniston aime pratiquer le yoga non seulement parce que c'est un excellent moyen de garder son corps souple et fort, mais aussi pour ses bienfaits pour la santé mentale.



ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES ET DU TRANSPORT TERRESTRE  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 20/2021**

Le 06/07/2021 à 10h00 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Travaux de Traitement de la Chaussée et de l'Environnement du PK 3+300 au PK 9+100 sur la RP7320 (Lot n01) Province de MIDELT (PC 2021). »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelet, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Soixante huit mille Dhs (68 000,00 Dhs)**.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **4 557 264,00 dhs ( Quatre millions cinq cent cinquante sept mille deux cent soixante quatre dirhams, 00 Cts TTC).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau ;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelet ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

**Dossier technique comprenant :**

- Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	3	B 1
	3	B 3
	3	B 5

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°5254/PA

ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES ET DU TRANSPORT TERRESTRE  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 21/2021**

Le 06/07/2021 à 11h00min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Travaux de Traitement de la Chaussée et de l'Environnement du PK 9+100 au PK 14+100 sur la RP7320 (Lot n°02) Province de MIDELET. (PC 2021)»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelet, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Soixante mille Dhs (60 000,00 Dhs)**.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **4 019 160,00 dhs ( Quatre millions dix neuf mille cent soixante dirhams, 00 Cts TTC).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau ;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelet ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

**Dossier technique comprenant :**

- Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	3	B 1
	3	B 3
	3	B 5

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°5255/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE LARACHE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 14/DPETLE/Lar 2021**

Le 06 JUILLET 2021 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

**(Plan de Campagne 2021)**  
**Travaux de traitement aux enrobés à froid (EAF) pour l'entretien du réseau routier de la DPETLE de Larache (Province de Larache)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante : [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma).

**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13.000 ,00 DHS (TREIZE MILLE DHS) .**  
**L'estimation du coût des prestations : 894.000,00 DIRHAMS, ( HUIT CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE DIRHAMS T T C).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret n° 2-12- 349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de L'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) au certificat de qualification et classification.**

SECTEUR	Qualification Exigées	Classe minimale
B	B5	5

**Pour les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.**

N°5256/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE LARACHE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 15/DPETLE/Lar 2021**

Le 08 JUILLET 2021 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

**Travaux d'aménagement d'une aire de contrôle de la surcharge des poids lourds sur la route reliant la R1A1 à lahayda (Province de Larache)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante : [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma).

**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.900,00 DHS (CINQ MILLE NEUF CENT DHS) .**  
**L'estimation du coût des prestations : 396.559,20 DIRHAMS, ( TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE NEUF DIRHAMS T T C).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret n° 2-12- 349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de L'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) au certificat de qualification et classification.**

SECTEUR	Qualification Exigées	Classe minimale
B	B1 et B6	5

**Pour les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.**

N°5257/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 11 /2021/BP**

Le 06/7/2021 à 11 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance Publique, ayant pour objet : **L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES : PLACE ISTIQLAL ET PLACE BOUDHEB A LA VILLE DE SAFI .**

Le maître d'ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

La Caution provisoire : **TROIS MILLE CINQ CENT (3500.00) dirhams.**  
L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **QUATRE CENT VINGT MILLE DIRHAMS TTC ( 420 000.00)**  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 ,31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
  - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
  - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

AGREMENT	DOMAINES D'ACTIVITES
D 5	▪ Ouvrages d'art
D17	▪ voirie-réseaux d'assainissement-eau potable
D18	▪ Réseaux d'électricité basse et moyenne tension réseaux téléphoniques et éclairage public

N°5258/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 12 /2021/BP**

Le 06/7/2021 à 12 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance Publique, ayant pour objet : **CONTROLER DE QUALITE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES :PLACE ISTIQLAL ET PLACE BOUDHEB A LA VILLE DE SAFI**  
Le maître d'ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

La Caution provisoire : **TROIS MILLE CINQ CENT (3500.00) dirhams.**  
L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **DEUX CENT DIX MILLE DIRHAMS TTC ( 210 000.00)**  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 ,31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
  - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
  - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation
- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
  - Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Activité	Qualification	CATEGORIE
Contrôle de qualité	<b>CQ.3:contrôle des travaux de terrassement et chaussées avec couche de roulement en revêtements superficiels</b> <b>CQ.4: contrôle des travaux des chaussées bitumineuses type -1 à bases de mélange hydrocarbonné courant (G.E.B.G.BB...)</b> <b>CQ.7 : contrôle des travaux des ouvrages d'arts courant ( dalots et ponts à faible portée ,ouvrages agricole, ouvrages d'assainissement et d'eau potable .....)</b> <b>CQ.16 : contrôle de la qualité de signalisation horizontale routière</b> <b>CQ.17 : contrôle de la qualité de signalisation verticale routière</b>	4

N°5259/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 14 /2021/BP**

Le 7/7/2021 à 11 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance Publique, ayant pour objet : **TROVQUX D'AMENAGEMENT DE LA CORNICHE AMOUNI : -LOT ESPACES VERTS -**  
Le maître d'ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

La Caution provisoire : **DIX SEPT MILLE MILLE (17.000.00) dirhams.**  
L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT DIRHAMS ET ZERO CENTIMES TTC ( 989 400.00)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 ,31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation
- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
  - Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

secteur	classe	Qualification exigée
V :Aménagement d'espaces verts et jardins	3	V 1 : Aménagement d'espaces verts et jardins

N°5261/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 13 /2021/BP**

Le 6/7/2021 à 13 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance Publique, ayant pour objet : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES :PLACE ISTIQLAL ET LA PLACE SIDI BOUDHEB A LA VILLE DE SAFI .**  
Le maître d'ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

La Caution provisoire : **CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE (580.000.00) dirhams.**  
L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **vingt et un MILLION NEUF CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS DIRHAMS ET VINGT CENTIMES TTC ( 21 978 883.20)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 ,31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation
- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
  - Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
• B : Travaux Routiers et Voirie Urbaine	1	• B1: Travaux de terrassement routiers courants
• B : Travaux Routiers et Voirie Urbaine	1	• B6: assises traitées et enrobées à chaud
• J : éclairage	1	• J4 : Travaux d'éclairage
• O : Revêtement	1	• O1: Travaux de revêtements courants

La date limite du dépôt des échantillons prospectus et des notices exigés dans le dossier d'appel d'offres est le **lundi 5 juillet 2021 à 16 heures 30 minutes au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.**

N°5260/PA

المملكة المغربية  
عمالة الصخيرات-تمارة  
الكتابة العامة  
قسم الميزانية والصفقات  
مصلحة الصفقات

إعلان تعديلي طلب العروض المفتوح رقم 2021 / 1

تنتهي عمالة الصخيرات تمارة إلى علم العموم أن طلبات العروض المفتوحة رقم 1 / 2021 المبرمجة ليوم 28 يونيو 2021 على الساعة العاشرة صباحا لأجل شراء عتاد و أثاث المكتب لصالح عمالة الصخيرات تمارة موزع على حصتين منفصلتين:  
الحصة 1 - عتاد المكتب.  
الحصة 2 - أثاث المكتب.

قد تم تعديله كالتالي:

الحصة 1 - عتاد المكتب.

- حد مبلغ كلفة تقدير الأعمال في مائتان وخمسة عشرة ألفا وثمانمائة وثمانون درهما (215 880,00) درهما عوض مائتان وخمسة عشرة ألفا وثمانمائة وثمانون درهما.

الباقى دون تعديل

N°5262/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
COMMUNE D'OUARZAZATE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° : 19/TDT/2021**

Le 13 Juillet 2021 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, au Bureau de président de la commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de revêtement des ruelles et trottoirs des Quartiers sous équipés à la Commune d'Ouarzazate :**

Lot N°1 : **Travaux de revêtement des ruelles et trottoirs à Hay Al Massira à la Commune d'Ouarzazate**  
Lot N°2 : **Travaux de revêtement des ruelles et trottoirs à Hay Al Mohammadi à la Commune d'Ouarzazate « Tranche N°1 »**

Lot N°3 : **Travaux de revêtement des ruelles et trottoirs à Hay Al Mohammadi à la Commune d'Ouarzazate « Tranche N°2 »**

Lot N°4 : **Travaux de revêtement des ruelles et trottoirs à Hay Fadragoum ; Hay Tamassint; Hay Ennader ; Hay Ait Kdif ; Hay Essalam; Hay Taourirt et Hay Sidi Daoud à la Commune d'Ouarzazate**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans Service des marchés de la commune d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma),

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

- Lot N°1 et Lot N°2 : 190.000,00Dh (Cent quatre vingt dix mille dirhams).
- Lot N°3 : 240.000,00 dhs (Deux cent quarante mille dirhams).
- Lot N°4 : 260.000,00 dhs (Deux cent soixante mille dirhams).

Il doit être établi au nom de la Commune d'Ouarzazate.

L'estimation des coûts des travaux établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n° 1 : l'estimation des coûts des prestations : 12.237.360,00 Dhs (Douze millions deux cent trente sept mille trois cent soixante Dirhams) ;
- Lot n° 2 : l'estimation des coûts des prestations : 12.379.368,00 Dhs (Douze millions trois cent soixante dix neuf mille trois cent soixante huit Dirhams) ;
- Lot n° 3 : l'estimation des coûts des prestations : 16.797.900,00 Dhs (Seize millions sept cent quatre vingt dix sept mille neuf cent Dirhams).
- Lot n° 4 : l'estimation des coûts des prestations : 17.973.532,80 Dhs (Dix sept millions neuf cent soixante treize mille cinq cent trente deux Dirhams ; 80Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au Service des Marchés de la Commune d'Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau prescrite.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au portail marocain des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de la consultation.

\* Dossier technique composé de :

✓ Pour les concurrents installés au Maroc

Une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics :

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et la qualification exigée sont :

Qualification

Classe	1
Secteur	O Revêtements
Qualification	O1 (Travaux de revêtement courants)

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

N°5265/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle,  
L'enseignement supérieur et la recherche scientifique  
Académie régionale d'éducation et de formation  
Marrakech-Safi  
Direction provinciale de Safi

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° : 05/S/2021**

Le 06/07/2021 à 11h , il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'ARÉF Marrakech-Safi, Rue Dimach n°1 SAFI , l'ouverture des plis de l'appel d'offre sur offres de prix relatif aux Etudes Techniques et Le Suivi Tous Corps d'état des Travaux d'extension des salles de classe aux Communes territoriales en trois lots séparés comme suit :

Lots n°	Objet	Estimation des études du maître d'ouvrage de Dirhams TTC
Lot n° 1	Les Etudes Techniques et Le Suivi Tous Corps d'état des Travaux d'extension de dix Neuf (19) salles de classe aux Communes territoriales Suivants : (01) à la Commune territoriale Bouguedra, (01) à la Commune territoriale El Bédouza, (03) à la Commune territoriale El Ghiate, (02) à la Commune territoriale hrara, (02) à la Commune territoriale Laamamra, (01) à la Commune territoriale Labkhati, (01) à la Commune territoriale Lamaachate, (03) à la Commune territoriale Lamrasla, (02) à la Commune territoriale Moui El Bergui, (02) à la Commune territoriale Nagga, (01) à la Commune territoriale Sidi Eitiji , province de SAFI	57 000,00 (Cinquante Sept Mille Dirhams TTC)
Lot n° 2	Les Etudes Techniques et Le Suivi Tous Corps d'état des Travaux d'extension de deux (02) Salles de classe d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au Lycée Collégial Ibn Hazm à la commune territoriale LAAMAMRA, province de SAFI	14 400,00 (Quatorze Mille Quatre Cent Dirhams TTC)
Lot n° 3	Les Etudes Techniques et Le Suivi Tous Corps d'état des Travaux d'extension de deux (02) Salle d'enseignement général, deux (02) Salles spécialisées au LYCEE COLLEGIAL AL BOUHTOURI à la commune territoriale Sidi Eitiji , province de SAFI	14 400,00 (Quatorze Mille Quatre Cent Dirhams TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale de Safi , Service Constructions, Equipements et Patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception auprès Service Constructions, Equipements et Patrimoine, direction provinciale de Safi.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises installées au Maroc : Les certificats d'agrément, domaine d'activité : D14, D15, et D16 délivrés par le Ministère de l'Équipement instauré par le Décret n° 2-98-984 du 4 hijja 1479 (22/3/1999) et l'arrêté du ministre de l'équipement et du transport n° 2053-13 du 19 chaabane 1434 (26 juin 2013)

\* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation

N°5263/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
Direction Régionale de l'Agriculture Du Sous-Massif  
Direction Provinciale de l'Agriculture  
TIZIT

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS**  
**N° 05/2021/DPA/TZ/SMOP**  
**(SEANCE PUBLIQUE)**

(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Mercredi 07 juillet 2021 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de protection des périmètres de plantation AMLAL**, à travers la commune Territoriale de Rasmouka, Cercle et Province de Tiznit, répartis en 2 lots séparés :

- Lot n°1 : Fourniture et pose du grillage de protection du périmètre de plantation AMLAL 1.
- Lot n°2 : Fourniture et pose du grillage de protection du périmètre de plantation AMLAL 2.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n° 1 : 24.000,00 (Vingt quatre mille dirhams)
- Lot n° 2 : 25.000,00 (vingt cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n° 1 : 1.216.800,00 (un million deux cent seize mille huit cent dirhams)
- Lot n° 2 : 1.294.800,00 (un million deux cent quatre vingt quatorze mille huit cent dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :  
\* Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

	Secteur	Classe	Qualification
Lot 1	1	4	1.1
Lot 2	1	4	1.1

N°5264/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD**

**AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT  
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°019/2021/CHUIRC**

Le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Ibn Rochd de Casablanca, informe le public que des modifications sont introduites dans le dossier de l'appel d'offres n° 019/2021/CHUIRC : « ACHAT DU MATERIEL MÉDICO-TECHNIQUE "DIVERS" », concernant les spécifications techniques du lot n° 78 « Panoramique Dentaire »

**Lire :** « Accompagner le dossier technique de l'appareil par deux images radiologiques sur film ou sur papier » au lieu de « Accompagner le dossier technique de l'appareil par deux images radiologiques sur film ».

Ainsi, la date d'ouverture des plis prévue le 17/06/2021 à 10 h est reportée au 24/06/2021 à 10 h et la date de dépôt de la documentation technique prévue le 16/06/2021 avant 14 h est reportée au plus tard le 23/06/2021 avant 14 h

Le dossier d'appel d'offres modifié peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalier Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

N°5266/PA

**ROYAUME DU MAROC**



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts  
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte contre la Désertification du Centre  
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2021/DPEFLCD/SAFI**

Le 06/07/2021 à 10h00mn, Il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant l'amodiation du droit de chasse associative pour le gibier sédentaire et migrateur dans le territoire de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de Safi, Province de Safi répartie en quatre (4) lots comme suit:

Numéro du lot	Dénomination du lot	Commune Rurale	Superficie approximative (ha)	Type de gibier
01	Oulad El Haj 1	Maachate	2710	Gibier sédentaire et migrateur
02	Oulad El Haj 2	Maachate et Touabet	2959	Gibier sédentaire et migrateur
03	Twajna	Ayir et Moul El Bergui	1848	Gibier sédentaire et migrateur
04	Bouariss	Ayir	1669	Gibier sédentaire et migrateur

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la chasse et de la pêche de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi.

**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq Mille (5.000,00) Dirhams.**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la chasse et de la pêche de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis.

Chaque offre doit comporter deux plis scellés et cachetés :

- 1) Un pli contenant le dossier administratif ;
- 2) Un pli contenant la proposition technique ;

**1) Le dossier administratif doit contenir :**

- Une demande d'admission rédigée sur papier timbré, mentionnant notamment le nom et l'adresse complète du siège de l'association ainsi que le numéro du lot pour lequel l'association présente sa soumission ;
- Une Copie des statuts de l'association, conforme au statut type des associations cynégétiques signés par le représentant légal de l'association.
- Une copie du Procès-verbal de l'assemblée constitutive ou du dernier Procès-verbal de l'Assemblée Générale,
- Les récépissés de dépôt des statuts auprès des autorités locales ;
- La liste des membres du bureau et des membres adhérents avec les références de leurs permis de chasse et de port d'armes signés et cachetés par le représentant légal de l'association;
- Une attestation d'affiliation de l'association à la Fédération Royale Marocaine de Chasse;
- La déclaration sur l'honneur, signée et cachetée par le représentant légal de l'association attestant que i) l'association ne dispose pas d'un autre lot pour le même type de gibier sur l'ensemble du territoire national, et que ii) les membres du bureau de l'association ne sont pas présidents d'autres associations cynégétiques.
- Un récépissé des versements des cautionnements provisoires afférents à chaque lot ;
- Le cahier des prescriptions spéciales dont toutes les pages doivent être paraphées. La dernière page est signée avec la mention « lu et accepté ».

Toute demande, à laquelle l'une des pièces susmentionnées fait défaut, ne sera ni examinée ni à fortiori retenue. Toutes les pièces du dossier doivent impérativement porter la même dénomination du candidat.

**2- Un dossier technique comprenant :**

Le dossier technique porte sur l'engagement modèle et qui comporte :

- L'offre financière précisant le montant minimum à dépenser durant toute la période du bail (cinq « 5 » ans) par le demandeur en matière d'aménagement et d'amélioration cynégétiques.
- L'engagement à assurer le gardiennage durant la période de bail à raison d'un minimum d'un gardien tous les mille (1000) ha ainsi que le balisage et la signalétique de chaque lot pour lequel il se porte candidat conformément aux dispositions des articles 35 et 36 DU CPS.

N°5268/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra  
Province de Béni-Mellal  
Secrétariat Général  
DBM/SM



**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS**

N° 10-11-12-13-14 et 15/INDH/2021

Il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) aux ouvertures des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres des prix relatifs à :

N° A.O.O	Objet	cautionnement provisoire	L'estimation des coûts des prestations	Date et heure d'ouverture des plis
10/INDH/2021	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu urbain, primaire, au pachalik Béni Mellal, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2021/2022".	20.000,00 dhs (Vingt Mille Dirhams)	1 316 414,09 dhs Un million trois cent seize mille quatre cent quatorze dhs, 09 cts	06/07/2021 à 10 heures
11/INDH/2021	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire, aux collectivités territoriales: Fom Audi, Ouled M'harek, Fom El Aneur, Ouled Aïche, -cercle Béni Mellal-, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2021/2022".	20.000,00 dhs (Vingt Mille Dirhams)	1 158 626,27 dhs Un million cent cinquante huit mille six cent vingt six dhs, 27 cts	06/07/2021 à 10h :30min
12/INDH/2021	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire et collégial, aux collectivités territoriales: Ait Oum Elbakhit, Dir Elksiba, Naour, Tagzirt, Tanougha, -cercle El Ksiba-, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2021/2022".	30.000,00 dhs (Trente Mille Dirhams)	1 353 606,03 dhs Un million trois cent cinquante trois mille six cent six dhs, 03 cts	06/07/2021 à 11 heures
13/INDH/2021	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire et collégial, aux collectivités territoriales: Ouled said, Ouled Youssef, Guettaa, Senguet, -cercle Kasbat Tadla-, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2021/2022".	30.000,00 dhs (Trente Mille Dirhams)	1 063 026,93 dhs Un million soixante trois mille vingt six dhs, 93 cts	06/07/2021 à 11h :30min
14/INDH/2021	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire, aux collectivités territoriales: Sidi Jaber, Ouled Gnaou -cercle Béni Mellal-, collégial cercle Béni Mellal, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2021/2022".	20.000,00 dhs (Vingt Mille Dirhams)	975 027,73 dhs Neuf cent soixante quinze mille vingt sept dhs, 73 cts	06/07/2021 à 12 heures
15/INDH/2021	Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire et collégial, aux collectivités territoriales: Boutferda, Aghbala, Tizi N'isly, -cercle Aghbala- et urbain primaire aux pachaliks Zaouit Echikh, El Ksiba, Kasbat Tadla, province de Béni Mellal. "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2021/2022".	30.000,00 dhs (Trente Mille Dirhams)	1 392 717,79 dhs Un million trois cent quatre vingt douze mille sept cent dix sept dhs, 79 cts	06/07/2021 à 12h :30min

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www. Marchés publics.gov.ma.

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été modifié et complété.

**Les concurrents peuvent :**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✓ Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M./SM).
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Échantillons des fournitures scolaires exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la (D.A.S) à la wilaya, avant le 05/07/ 2021 à 16H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N°5267/PA

OLA BUREAU SARL  
CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte S.S.P en date 17/05/2021 il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques suivantes :

-Dénomination OLA BUREAU SARL

-Objet Social : - TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION (ENTREPRENEUR DE.)

-LOCATION DES PLATEAUX BUREAUX

-Siège social : HAY AMAL 2 N° FB 40 BUREAU 06 ETAGE 02 TIT MELLIL CASABLANCA

- Capital social : Le capital social est fixé à la somme de (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports à savoir :

• M. OUAHBI MUSTAPHA..... 600 PARTS.

• M. OUAHBI ISSAM ... 100 PARTS

• M. OUAHBI RAYANE ... 100 PARTS

• Mlle. OUAHBI LINA ..... 100 PARTS

• Mme. ZAHIRA EL GADDI ..... 100 PARTS (en totalité..... (1000 parts)

□ Durée : 99 ans.

□ GERANCE : est confiée à : M. OUAHBI MUSTAPHA, en tant que gérant associé pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce, Il aura la signature sociale unique.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 11/06/2021 sous le numéro 782220

III- La dite société est immatriculée au registre de commerce au tribunal de commerce de Casablanca le 11/06/2021 sous le numéro 506473.

N° 5269/PA

## CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA

Tel/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975

Constitution d'une S.A.R.L. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/05/2021. IL a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " WORLD TRANSPORT L.G " S.A.R.L.

Siège Social : N°17 RUE 11 MY RACHID 1 RDC CASABLANCA.

Les "Associés :

-Mr.YOUSSEF TAHIR apporteur en numéraire 50000.00 dhs soit 500 parts Sociales

-Mr.BADR MOHAMMED apporteur en numéraire 50000.00 dhs soit 500 parts Sociales

Objet :

- Transport de m/se pour le compte d'autrui

- Toute opération de transport terrestre de toutes sortes de m/se, produits et matériels de toutes natures que ce soit.

- L'importation, l'achat la vente la représentation la transformation la distribution et la commercialisation de tous produits matières fournitures matériaux et matériels de tous natures.

- Location des engins.  
- Travaux divers et de construction.

- Import et Export.  
Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. YOUSSEF TAHIR ou BADR MOHAMMED

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N°505929.

N° 5270/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE

DE L'INTERIEUR  
PROVINCE

DE CHICHAOUA  
CERCLE DE MEJJAT CAIDATMZOUDA - ZAOUIA NAHLIA COMMUNE ZAOUIA NAHLIA

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 04/2021

Le 26/07/2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : MAINTENANCE DES PISTES DU DOUAR IOUFINE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la commune Zaouia Nahlia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchés-publics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 4.000,00 dhs (quatre mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie part le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 140.042,40 dhs (Cent quarante mille quarante deux dirhams et quarante centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune

• Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune

• Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune

• Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune

• Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du cahier des charges.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis auprès du service des marchés de la commune;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

N° 5271/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE CHICHAOUA  
CERCLE DE MEJJAT  
CAIDATMZOUDA -

ZAOUIA NAHLIA  
COMMUNE ZAOUIA NAHLIA

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 05/2021

Le 02/08/2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

AMENAGEMENT DES PISTES DU DOUAR ALBORJ TARGHOUNTE SUR UNE LONGUEUR DE 1.079 KM

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la commune Zaouia Nahlia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchés-publics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 14.000,00 dhs (quatorze mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie part le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 480.526,80 dhs (Quatre cent quatre vingt mille cinq cent vingt six dirhams et quatre vingt centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune

• Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la commune Zaouia Nahlia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchés-publics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 4.000,00 dhs (quatre mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie part le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 140.042,40 dhs (Cent quarante mille quarante deux dirhams et quarante centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune

• Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la commune Zaouia Nahlia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchés-publics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 4.000,00 dhs (quatre mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie part le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 140.042,40 dhs (Cent quarante mille quarante deux dirhams et quarante centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune

• Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la commune Zaouia Nahlia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchés-publics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 4.000,00 dhs (quatre mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie part le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 140.042,40 dhs (Cent quarante mille quarante deux dirhams et quarante centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune

• Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics

N° 5272/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE CHICHAOUA  
CERCLE DE MEJJAT  
CAIDATMZOUDA -

- construction d'un ouvrage d'art au douar Tamcharte à la C.T Tabarouchte, province d'Azilal.

- construction d'un ouvrage d'art sur oued Lakhdar à la C.T Ait Abbas, province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur général des services au conseil provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Treize mille dirhams, Cts (13.000,00 DH)

L'estimation des couts des prestations établie part le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million deux cent soixante-six mille Dirhams,00Cts (1 266 000,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du Directeur général des services au conseil Provincial d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5274/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE

DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'AZILAL

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°19/2021/B.P/PAZ

Le 08 Juillet 2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

\*Travaux de réhabilitation du centre multifonctionnel de Boutafouk à la C.T Tanant, Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Dirhams (3.000,00 DH)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Vingt Quatre Mille Sept Cent Quatre Vingt Huit Dirham, 00 Cts (124.788,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du Directeur général des services au conseil Provincial d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5273/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE

DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'AZILAL

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 18 /2021 /BP/PAZ

Le 07 juillet 2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

Acquisition des équipements médicaux pour le compte de l'Hôpital Provincial Azilal :

\* Phaco pour la chirurgie de la cataracte

\* Automate de Biochimie

\* Semi-automate de coagulation

\*Système électronique de gestion de fil d'attente

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trente-deux Mille Dirhams,00 Cts (32 000,00 DH)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million deux cent soixante-six mille Dirhams,00Cts (1 266 000,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du Directeur général des services au conseil Provincial d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5275/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE

DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE SIDI BENNOUR  
COMMUNE  
DE ZEMAMRA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE BUDGET ET  
MATERIEL

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT N°:  
09/2021/CZ

Le jeudi 08/07/2021 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 09/2021/CZ ayant pour objet: Vente des lots Communaux n° : 08, 09, 10, 11, 12, 13, 15 se situant au boulevard bir-anzarane à la ville de Zemamra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire pour chaque lot est fixé à la somme de : Vingt mille Dirhams,00 Cts (20 000,00 DH).

L'estimation du coût (prix d'ouverture) pour chaque lot est fixée à la somme suivante : Huit mille Dirhams, (8000,00 Dhs).

Le concurrent retenu doit payer un montant supplémentaire de 10% de son offre comme frais de publicité et de vente (Section 13 du cahier de charge).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du cahier des charges.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis auprès du service des marchés de la commune;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le chapitre 04 du cahier de charge.

N° 5276/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE

DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'AZILAL

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°19/2021/B.P/PAZ

Le 08 Juillet 2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

\*Travaux de réhabilitation du centre multifonctionnel de Boutafouk à la C.T Tanant, Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Dirhams (3.000,00 DH)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Vingt Quatre Mille Sept Cent Quatre Vingt Huit Dirham, 00 Cts (124.788,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du Directeur général des services au conseil Provincial d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le chapitre 04 du cahier de charge.

N° 5276/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE SIDI BENNOUR  
COMMUNE  
DE ZEMAMRA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE BUDGET ET  
MATERIEL

Royaume Du Maroc  
Ministère De L'Intérieur  
Wilaya De La Région  
Casablanca Settat  
Province De Settat  
Commune De Sgemma  
Avis d'appel d'offres  
ouvert sur offre de prix  
N°: 01/ Sgemma /2021

Le 06 juillet 2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le président de la commune de Sgemma à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour:

Travaux d'aménagement des chemins vicinaux et pistes en matériaux tout venant pour couche de roulement aux différents douars de la commune de Sgemma - Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de l'urbanisme, environnement, travaux et patrimoine de la commune Sgemma, il peut être également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10.000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des travaux, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de: Trois cent cinquante neuf mille cinq cent soixante six dirhams vingt centimes toutes taxes comprises (359.566,20 Dhs TTC). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du service de l'urbanisme, environnement, travaux et patrimoine de la commune Sgemma.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5277/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE GUERCIF  
CERCLE DE TADDART  
CAIDAT  
DE MEZGUITAM  
COMMUNE  
DE MEZGUITAM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°10/2021/CM

Le 05 juillet 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de la commune de Mezguitam, province de Guercif à l'ouverture des plis de l'appel d'offres sur offres de prix N° 10/2021/CM relatif à la transformation d'un forage de reconnaissance en forage d'exploitation au douar Tirni Commune Mezguitam, Province de Guercif.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la commune de Mezguitam, Province de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : six Mille Dirhams, 00 Cts (6 000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre Cent Trente sept Mille quatre cent Dhs 00 Cts ( 437.400,00 Dhs ).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de la commune de Mezguitam, Province de Guercif ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les Pièces Justificatives à Fournir sont Celles Prévués par le Règlement de Consultation.

N° 5278/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE GUERCIF  
CERCLE DE TADDART  
CAIDAT  
DE MEZGUITAM  
COMMUNE  
DE MEZGUITAM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

N°11/2021/CM  
Le 05 juillet 2021 à 12 heures, il sera procédé, dans le Bureau de la Commune de Mezguitam, Province de Guercif à l'ouverture des plis de l'appel d'offres sur offres de prix N° 11/2021/CM relatif à l'AEP du douar Iham-mouchen en eau potable à partir du douar Oulad Alla Commune Mezguitam, Province de Guercif.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la commune de Mezguitam, Province de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : Quinze Mille Dirhams, 00 Cts (15 000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf Cent Treize Mille Deux Cent Vingt Sept Dhs 84 Cts ( 913.227,84 Dhs ).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents Peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de la commune de Mezguitam, Province de Guercif ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les Pièces Justificatives à Fournir sont Celles Prévués par le Règlement de Consultation.

N° 5279/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
REGION  
DE MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE  
DE YOUSOUFIA  
CONSEIL PROVINCIAL  
DE YOUSOUFIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°04

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province d'El Jadida  
Secrétariat Général  
Division Urbanisme et Environnement  
Résumé d'arrêté  
Ouverture d'enquête publique

En vertu de l'arrêté, émis par le Gouverneur de la province d'El Jadida, N° 76 en date du 04 juin 2021, il sera procédé au siège de la Commune de Chtouka, cercle d'Azemmour, à l'ouverture d'une enquête publique du 16 Juin 2021 au 30 Juin 2021, au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière de tout venant pour le compte de la société « STONEHENGE ».

Le dossier de l'enquête publique est disponible au siège de la Commune de Chtouka.

N° 5282/PA

/AOO/CPY/2021  
Le jeudi 08 juillet 2021 à 11 Heures 00 Minutes, Il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de Youssoufia –Quartier Administratif Ville de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Objet : Travaux de construction de deux abris des arrêts de bus (CIS EL-GUENTOUR ET JNANE BOUIH) à la Province de Youssoufia.  
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des affaires financières et des marchés relevant du Conseil Provincial de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

\* Le cautionnement provisoire est fixé à Deux Mille Dirhams (2 000,00 Dhs).

\* L'Estimation du Coût des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à cinquante-huit mille sept cent quarante sept Dhs 20 Cts TTC (58 747,20 Dhs).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du Service des affaires financières et des Marchés relevant du Conseil Provincial de Youssoufia,  
- Soit déposés, contre récé-

pissé, dans le Bureau du Service des affaires financières et des Marchés relevant du Conseil Provincial de Youssoufia,  
- Soit remis, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit transmis par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics -Les Pièces justificatives à fournir  
Les concurrents doivent fournir les pièces prévues par l'Article 10 du Règlement de consultation  
NB : Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique tel que prévu par l'article 10 du Règlement de consultation.

N° 5280/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PREFECTURE INEZZGANA AIT MELLOUL**  
**COMMUNE DE DCHEIRA EL JIHADIA**

**DEUXIÈME PROGRAMME DE COOPÉRATION COMPACT II FINANCÉ PAR LES ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE À TRAVERS MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION-FONDS DES ZONES INDUSTRIELLES DURABLES « FONZID »**  
**AGENCE MCA-MOROCCO**  
**FONDS DES ZONES INDUSTRIELLES DURABLES « FONZID » -**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2021**

La Commune de Dcheira El Jihadia a conclu un accord de subvention avec l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) dans le cadre du Compact II financé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, à travers Millennium Challenge Corporation (MCC), pour la participation au financement du projet de requalification de la zone industrielle Tassila Tranche II

Le **Mardi 13/07/2021 à 10 H II** sera procédé, dans les bureaux de la Commune sis à l'Avenue Med V à l'ouverture des offres concernant les travaux suivants :

**TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE TASSILA - TRANHE II**

**LOT N° 1 : CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DE TASSILA ZONE INDUSTRIELLE DE TASSILA COMMUNE- DCHEIRA EL JIHADIA**

**LOT N° 2 : CONSTRUCTION D'UN ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF ET D'UNE CRECHE ET PRESCHOOLAIRE A LA ZONE INDUSTRIELLE DE TASSILA COMMUNE- DCHEIRA EL JIHADIA**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
**Lot 1 : Cent mille dirhams (100 000,00 DH)**  
**Lot 2 : Soixante milles dirhams (60 000,00 DH)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
**Lot 1 : 6 395 824,80 DH/TTC (Six millions trois cent quatre vingt quinze mille huit cent vingt-quatre dirhams et 80 cts)**  
**Lot 2 : 3 063 283,80 DH/TTC ( Trois millions soixante-trois mille deux cent quatre-vingt trois dirhams et 80 cts)**

Pour être admissible, les concurrents doivent disposer du certificat de qualification et de classification suivant des entreprises BTP délivré par le Ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau.

Lot	Secteur	Classe minimale	Qualification exigées
1	A	3	A2
2	A	4	A2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 09 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret de passation des marchés.

Les concurrents peuvent :

- Déposés contre récépissé dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres
- Envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis .
- Déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Une visite des lieux est organisée le **06/07/2021** à 10h, et une réunion d'information est organisée le même jour à 11h sur le lien suivant :  
<https://us04web.zoom.us/j/75703195427?pwd=WG5aS2FLRTVhUjU3ODsaE5uejZkQT09>

**N°5281/PA**

CAPRICE CAT & DOG S.A.R.L.A.U Au capital de 10.000,00 Dhs  
Siège social : 61 AV LALLA YACOUT ANGLE MUSTAPHA MAANI N° 85 CASABLANCA  
-Aux termes du PV D'AGE du 18/05/2021, L'associé décide de transférer le siège social de ladite société actuellement fixée à : 61 AV LALLA YACOUT ANGLE MUSTAPHA MAANI N° 85 CASABLANCA a la nouvelle adresse suivante : RESIDENCE « AYA 3 » RUE AL OURJOUANE RDC QUARTIER BEAUSEJOUR CASABLANCA.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 07/06/2021 sous n° 781496.  
Pour extrait et mention LA GERANCE  
**N° 5283/PA**

CONSTITUTION D'UNE SARL.A.U  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/05/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL.A.U dont les caractéristiques sont les suivantes :  
D E N O M I N A T I O N : «MSYA» SARL.A.U  
OBJET : MARCHAND IMPORTATEUR NEGOCIANT.

SIÈGE SOCIAL : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, 2 EME ETAGE, APPT N°4, CASA-BLANCA.  
DUREE : 99 Année, à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce.  
CAPITAL SOCIAL : Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :  
• MR. ANAS BENDEBBA : 1.000 PARTS SOCIALES SOIT AU TOTAL : 1.000 PARTS SOCIALES  
ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
GERANCE : La société est gérée par MR. ANAS BENDEBBA, pour une durée illimitée.  
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca  
Le 11/06/2021 sous le N°782231 et la société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 506495.  
**N° 5284/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'EQUIPEMENT, DU  
TRANSPORT ; DE LA  
LOGISTIQUE

ET DE L'EAU  
DIRECTION  
PROVINCIALE D'EL  
KELAA DES SRAGHNA  
\*/AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT\*/  
N° EKS 14/2021  
Le 08/07/2021 à 10H , Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Equipe- ment du Transport, de la Logistique et de l'Eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Achat de Fourniture de Bureau et du Matériel Informatique pour les Services de la DPETLE d'El Kelaa des Sraghna.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equi- pement du Transport de La logistique et de l'Eau d'El Kelaa des Sraghna. Il peut être également télé- chargé à partir du portail des Marchés Publics et à partir de l'adresse élec- tronique suivante www.mar- chéspublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000,00 dh (Deux Mille Dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 129 623,55 dh (Cent Vingt Neuf Mille

Six Cent Vingt Trois Dirhams, 55 Centimes)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récé- pissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Equipe- ment, du Trans- port de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna.  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au prési- dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou- verture des plis.  
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain des marches publiques  
• Les prospectus notices ou catalogues, exigés par le dossier d'appel d'offres prévus dans l'Article 7 du Règlement de Consultation doivent être déposée dans le bureau es marché de la DPETLE d'El Kelaa des Sraghna au plus tard le 07/07/2021 avant 16h.

Le contenu des dossiers des concurrents et les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans les articles 5 et 6 du Règlement de Consultation.  
**N° 5285/PA**  
Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province de sidi Ifni  
Commune de sidi Ifni  
Avis d'Appel d'offres ouvert sur offre de prix  
N° 02/2021/BC  
(Séance Publique)  
Le : 06 Juillet 2021 à 10h30mn, Il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président du conseil communal de Sidi Ifni à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :  
Travaux de construction des accès menant à la plage de Sidi Ifni (Phare et Casabania) sur 300 ml et 1200ml (1ère Tranche du profil P01 au P30 sur 400ml).  
• Le cautionnement Provi- soire est fixé à la somme de :12 000.00 (Douze Mille dirhams).  
• L'Estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :791 606,04 DH (sept cent quatre vingt et onze mille six cent six dirhams et quatre cen- times).  
**N° 5286/PA**

Les dossiers d'appel d'of- fre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune de Sidi Ifni, ils peuvent également être télé- chargés à partir du por- tail des marchés publics www.marchéspublics.gov. ma  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer contre récé- pissé leurs plis dans le bureau d'ordre municipal.  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bu- reau précité.  
• Soit les envoyer par voie électronique conformé- ment à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.  
• Soit les remettre au prési- dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant L'ou- verture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Régle- ment de Consultation.  
**N° 5286/PA**

# Horaires des trains

Marrakech - Casa Voyageurs - Rabat Agdal - Kenitra - Meknes - Fès - Tanger - Tetouan - Martil																		
Marrakech - Casa Voyageurs - Rabat Agdal - Kenitra - Meknes - Fès - Tanger - Tetouan - Martil																		
Marrakech	D	11:14	13:14	15:14	17:14	19:14	21:14	23:14	01:14	03:14	05:14	07:14	09:14	11:14	13:14	15:14	17:14	19:14
Meknes	D	8:39	10:39	12:39	14:39	16:39	18:39	20:39	22:39	00:39	02:39	04:39	06:39	08:39	10:39	12:39	14:39	16:39
Fes	A	9:18	11:18	13:18	15:18	17:18	19:18	21:18	23:18	01:18	03:18	05:18	07:18	09:18	11:18	13:18	15:18	17:18
Marrakech	D	11:14	13:14	15:14	17:14	19:14	21:14	23:14	01:14	03:14	05:14	07:14	09:14	11:14	13:14	15:14	17:14	19:14
Benguerir	D	10:30	12:30	14:30	16:30	18:30	20:30	22:30	00:30	02:30	04:30	06:30	08:30	10:30	12:30	14:30	16:30	18:30
Casa Voyageurs	D	8:55	10:55	12:55	14:55	16:55	18:55	20:55	22:55	00:55	02:55	04:55	06:55	08:55	10:55	12:55	14:55	16:55
Rabat Agdal	D	7:25	9:25	11:25	13:25	15:25	17:25	19:25	21:25	23:25	01:25	03:25	05:25	07:25	09:25	11:25	13:25	15:25
Kenitra	D	6:53	8:53	10:53	12:53	14:53	16:53	18:53	20:53	22:53	00:53	02:53	04:53	6:53	8:53	10:53	12:53	14:53
Tanger Ville	D	6:00	8:00	10:00	12:00	14:00	16:00	18:00	20:00	22:00	00:00	02:00	04:00	6:00	8:00	10:00	12:00	14:00
Tetouan	D	6:53	8:53	10:53	12:53	14:53	16:53	18:53	20:53	22:53	00:53	02:53	04:53	6:53	8:53	10:53	12:53	14:53
Martil	D	6:05	8:05	10:05	12:05	14:05	16:05	18:05	20:05	22:05	00:05	02:05	04:05	6:05	8:05	10:05	12:05	14:05

## S A M E D I



07.00 : Lecture du Saint Coran  
 07.05 : Tinoubka  
 07.40 : Ichaa Mam-laka  
 08.35 : Amouddou  
 09.35 : Amakin fi Dakira  
 10.10 : Dounia Douara Ep 24  
 11.05 : Allah Y Samah Ep 23  
 11.40 : Dar Iwarata Ep28  
 12.20 : Dar Iwarata Ep29  
 13.00 : JT Addahira  
 13.20 : Naam Lalla Ep7  
 14.00 : JT en Amazigh  
 14.20 : JT en Espagnol  
 14.40 : Lcongé  
 16.20 : Machibhal-houm Ep 25  
 16.40 : Bent Bab Allah Ep 4  
 17.35 : Moufatch Hammadi Ep 3  
 18.30 : Chachat  
 19.00 : JT en Français  
 19.20 : Dar Iwarata Ep 30  
 20.00 : Koula W trikou Ep 5  
 20.30 : Koula W trikou Ep 6  
 21.00 : JT Principal  
 22.00 : Jmaatna Zina Prime 8  
 00.00 : Dernier bulletin d'information  
 00.30 : Bent Bab Allah Ep4  
 01.25 : Chachat  
 02.00 : Amakin fi Dakira  
 02.35 : Machibhal-houm Ep 25  
 02.50 : Naam Lalla Ep7  
 03.30 : Dounia Douara Ep 24  
 04.30 : Tinoubka  
 05.00 : Ichaa Mam-laka  
 06.00 : Amouddou



05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec mawahib tajwid  
 06:00:00 : MAGAZINE : Ch'hiwat bladi  
 06:25:00 : MAGAZINE : CHADA AL ALHANE  
 08:10:00 : MAGAZINE : ALHANE 3CHAQNAHA  
 08:45:00 : SERIE : AL KHAWA  
 09:50:00 : SERIE : SAADI B BNATI  
 10:10:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
 10:55:00 : FEUILLETON : Hbal arih  
 11:45:00 : MAGAZINE : AUTO-MOTO  
 12:00:00 : MAGAZINE : AL BARLAMANE WA AN-NASS  
 12:35:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
 12:45:00 : INFORMATION : AL AKHBAR  
 13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI  
 13:30:00 : MAGAZINE : 3ICH LGAME  
 13:45:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE  
 14:30:00 : MAGAZINE : KAN YA MA KAN  
 14:45:00 : MAGAZINE : LIL MATBAKHI NOUJOUR  
 15:15:00 : INFORMATION : JOURNAL AMAZIGH  
 15:25:00 : FEUILLETON : FADILA  
 16:10:00 : FEUILLETON : ASSIR AL MADFOUNE  
 16:50:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
 17:35:00 : MAGAZINE : NIDAE  
 17:50:00 : FEUILLETON : ROMANSIYAT ACHA3R AL ABYAD  
 18:40:00 : MAGAZINE : POP UP  
 19:10:00 : SERIE : HOSSEIN & SAFIA  
 20:15:00 : INFORMATION : INFO SOIR  
 20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT  
 20:55:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
 21:10:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
 21:15:00 : INFORMATION : AL MASSAIYA  
 21:50:00 : MAGAZINE : ALLAYLA SAHRATNA  
 23:30:00 : TELEFILM : Asdi- qae min canada  
 00:55:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW  
 02:10:00 : MAGAZINE : POP UP  
 02:40:00 : MAGAZINE : MA3A ANNASS  
 03:30:00 : MAGAZINE : J'AI TANT DE CHOSES A VOUS DIRE  
 04:35:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : PAR COEUR



05h00 MATINALE RADIO AR  
 07h00 Matinales Infos  
 08h00 « Sabahiyat l akhbar »  
 10h00 Matinales Infos (re-diff.)  
 11h05 Emission « Hyati »  
 12h05 Emission « Eco débat »  
 13h00 « Madar l akhbar »  
 15h05 Emission « Bissaraha »  
 16h00 Edition AR (16-17h)  
 17h05 Emission « On S'Dit Tout »  
 18h05 Emission « Débrief Rabat »  
 19h00 Soir Info : informations en français  
 20h00 « Al Akhbar »  
 21h35 « Europe Afrique »  
 22h05 «Prime DirMechrou3ek »  
 23h05 « ahl lfen »  
 00h35 « Europe Afrique »



05h30 : Tffou  
 07h30 : Téléshopping  
 09h40 : Génération Us-huaia  
 11h00 : Les 12 coups de midi : Jeu  
 12h00 : Journal  
 12h40 : Grands reportages : Magazine  
 14h50 : Reportages découverte : Magazine  
 13h50 : Les docs du week-end : Magazine  
 16h50 : 50'inside : Magazine  
 18h55 : Météo et à 21h00  
 19h45 : Journal  
 19h50 : Quotidien express  
 20h05 : La chanson de l'année : divertissement  
 22h35 : La chanson de l'année : divertissement  
 00h30 : Le grand concert de l'été



05h30 : Le 6h30 info  
 06h00 : Télé-matin  
 09h00 : Bel & bien  
 10h15 : Les z'amours :



Jeu  
 10h50 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu  
 12h00 : Journal  
 12h20 : 13h15, le Samedi... : Magazine  
 13h10 : Tennis : Roland-Garros  
 18h50 : Météo  
 19h00 : Journal  
 19h30 : 20h30 le samedi : Magazine  
 20h05 : Le club des invincibles : Jeu  
 22h20 : On est en direct : Magazine  
 02h45 : Bel & bien : Divertissement  
 03h55 : Les grands espaces de l'Ouest américain : Documentaire



05H00 : M6 music  
 06H00 : Absolu-ment stars  
 09H15 : 66 minutes: grand format: Magazine  
 11H45 : Le 12,45  
 12H25 : Scènes de ménages : série française  
 13H25 : Chasseurs d'appart  
 18H45 : Le 19,45, météo  
 19H30 : Scènes de ménages : série française  
 20H05 : Hawaii 5-0 : série  
 22H35 : Hawaii 5-0 : série  
 22H30 : Ka hanaeale  
 00H15 : Lana I Ka Moana  
 01H20 : Les nuits de M6



18H45 : Arte journal  
 19H05 : 28 minutes : Magazine  
 19H50 : Teotihuacan les trésors... : Documentaire  
 20H45 : Un sanctuaire dans les  
 Andes : chavin de Huantar : documentaire  
 21H20 : Naples, le réveil... : documentaire  
 22H30 : Stretphilosophy NB  
 23H00 : Square idée  
 23H25 : Court-circuit  
 00H20 : Felix in Wonderland: Doc  
 00H20 : Vigilance vol-canique au cœur de Java : Doc



04h00 : Okoo : Dessins animés  
 10h00 : Tennis : Roland-Garros  
 10h45 : L'info outre-mer  
 11h00 : Le 12-13 présenté  
 11h55 : Les nouveaux nomades : Magazine  
 12h35 : Cyclisme : Critérium du Dauphiné  
 15h15 : Les carnets de Julie avec Thierry Marx  
 15h05 : Les carnets de Julie : Magazine



16h15 : Trouvez l'intrus : Jeu  
 16h45 : Questions pour un champion : Jeu  
 18h00 : Le, 19-20  
 19h25 : Cuisine ouverte : Magazine  
 20h05 : Mortelles calanques : Téléfilm  
 21h35 : Meurtres à ... : Téléfilm  
 19h20 : Allez viens, je t'emmène  
 01h45 : 7 ans de réflexion : Théâtre  
 03h15 : Les nouveaux nomades : Magazine  
 02h45 : Les matinales

D I M A N C H E



07.00 : Lecture du Saint Coran  
 07.05 : Tinoubka  
 07.40 : Ichaa Mam-laka  
 08.35 : Arrouad  
 09.35 : Amouddou  
 10.35 : Dounia Douara Ep 25  
 11.30 : Nadi Al Marah  
 12.30 : Oujouh El Jadida  
 13.00 : JT Addahira  
 13.20 : Chououn Barlamania  
 14.00 : JT en Amazigh  
 14.20 : JT en Espagnol  
 14.40 : Jmaatna Zina prime 8  
 16.40 : Machibhal-houm Ep 26  
 17.00 : Hayna Ep 5  
 17.30 : Hayna Ep 6  
 18.00 : Canal Atlas  
 19.00 : JT en Français  
 19.20 : Aalam Ar-ryadi  
 20.00 : Al Boyout Assrar Ep 18  
 21.00 : JT Principal  
 22.00 : Moudawala



23.00 : Marjana Ep4  
 00.00 : Dernier bulletin d'information  
 00.30 : Koula w trikou Ep5  
 01.00 : Koula w trikou Ep6  
 01.30 : Canal Atlas  
 02.30 : Oujouh El Jadida  
 03.05 : Machibhal-houm Ep 26  
 03.30 : Dounia  
 Douara Ep 25  
 04.30 : Tinoubka  
 05.00 : Arrouad  
 06.00 : Amouddou



05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec mawahib tajwid  
 06:00:00 : MAGAZINE : Ch'hiwat bladi  
 06:25:00 : MAGAZINE : TOUBKAL  
 08:30:00 : MAGAZINE : DAR WA DECOR  
 09:00:00 : MAGAZINE : POP UP  
 09:25:00 : SERIE : SAADI B BNATI  
 09:50:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
 10:40:00 : FEUILLETON : Hbal arrih  
 11:35:00 : MAGAZINE : WACH FHAMTOUNA  
 12:05:00 : MAGAZINE : SAHATNA JMI3  
 12:35:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
 12:45:00 : INFORMATION : AL AKHBAR  
 13:30:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI  
 13:45:00 : MAGAZINE : KHIR LBLAD  
 14:05:00 : SERIE : AL KHAWA  
 15:05:00 : INFORMATION : JOURNAL AMAZIGH  
 15:20:00 : FEUILLETON : FADILA  
 16:35:00 : SERIE : OUCHEN  
 17:05:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
 18:15:00 : MAGAZINE : 3ICH LGAME  
 18:40:00 : MAGAZINE : WACH HNA HOUMA HNA  
 19:30:00 : MAGAZINE : AUTO-MOTO  
 19:40:00 : MAGAZINE : MA3A RAMDANI  
 20:15:00 : INFORMATION : INFO SOIR  
 20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT  
 20:55:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
 21:10:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
 21:15:00 : INFORMATION : AL MASSAIYA  
 21:50:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : WAITING FOR GAZA  
 23:10:00 : CINESTARS : ZMANE KENZA  
 00:50:00 : TELEFILM : BNAT RAHMA  
 02:25:00 : FEUILLETON : DAR ASSAL3A  
 03:20:00 : MAGAZINE : ALLAYLA SAHRATNA  
 04:55:00 : DOCUMENTAIRE : La musique dans la vie

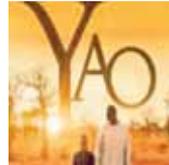
05h00 MATINALE RADIO AR  
 07h00 Matinales Infos  
 08h00 « Sabahiyat l akhbar »  
 10h00 Matinales Infos (re-diff.)  
 11h05 Emission « ahl Ifen »  
 12h05 Emission « Débrief Rabat »  
 13h00 « Madar l akhbar »  
 15h05 Emission «Bissaraha»  
 16h00 Edition AR (16-17h)  
 17h05 « Prime DirMechrou3ek »  
 18h05 Emission « Europe Afrique »  
 19h00 Soir Info : informations en français  
 20h00 « Ghorfat l akhbar »  
 21h35 « Maa Maghreb min washington»  
 22h05 Emission «L'Match»  
 23h00 « Soir Infos ar»  
 23h35 « Maa Maghreb min washington»  
 00h05 «Fil iktissad»



05h30 : Tflu  
 09h15 : Automoto  
 10h05 : Téléfoot  
 11h00 : Les 12 coups de midi : Jeu  
 12h00 : Journal  
 12h40 : Grands reportages : Magazine  
 13h50 : Reportages découvertes : Magazine  
 15h10 : Les docs du week-end : Magazine  
 18h55 : Météo et à 21h00  
 19h00 : Journal  
 20h05 : Les Tuche 3 : Film  
 21h55 : Les Tuche... un phénomène qui tuche tout le monde : Documentaire  
 23h25 : Esprits criminels : Série  
 01h05 : Programme de la nuit



05h20 : Tout le monde veut prendre sa place  
 06h20 : Affaire conclue : Magazine  
 07h10 : Rencontres à XV : Magazine



07h30 : Emission religieuses  
 07h45 : Islam  
 08h15 : A l'origine  
 08h30 : Chrétiens orientaux  
 09h00 : Présence protestante  
 09h30 : Le jour du Seigneur  
 10h00 : Messe.  
 11h00 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu  
 12h00 : Journal  
 12h20 : 12h20 :  
 13h15, le dimanche : Magazine  
 13h15 : Tennis : Roland-Garros  
 18h50 : Météo  
 19h00 : Journal  
 19h30 : 20h30, le dimanche : Magazine  
 20h05 : Yao : Film  
 21h50 : Tomb raider : Film  
 23h55 : Histoires courtes  
 00h35 : 13h15, le samedi  
 01h05 : Les gens du fleuve  
 01h55 : Le Khon, la danse des rois  
 02h55 : Pays et marchés du monde  
 03h05 : Tout le monde veut prendre sa place  
 03h50 : Les z'amours.



05H00 : M6 music  
 06H50 : M6 boutique  
 09H50 : Turbo : Magazine  
 11h30 : Sport 6 : Magazine  
 11h45 : Le 12.45  
 12h25 : Scènes de ménages  
 12h45 : Recherche appartement ou maison : Magazine  
 14h30 : Maison à vendre : Magazine  
 16h20 : 66 minutes : Magazine  
 17h40 : 66 minutes : grand format  
 18h45 : Le 19.45, météo  
 19h25 : E=M6 : Magazine  
 20h05 : Zone interdite : Magazine  
 22h10 : Enquête exclusive : Magazine



18H45 : Arte journal  
 19H15 : Beethoven : Symphonie n°8 : Concert  
 20h00 : Beethoven : Symphonie n°9 : Concert  
 21h15 : Papillon : Film  
 23h35 : Beethoven : Film  
 00h45 : Beethovenmania  
 01h40 : Une année sauvage autou de la terre  
 02h30 : Peut-on sauver la mer Morte ?



04h00 : Okoo  
 06h30 : Dimanche okoo  
 08h50 : C'est pas le bout du monde  
 09h20 : Expression directe  
 09h30 : Nous, les Européens  
 10h00 : Tennis : Roland-Garros  
 10h45 : L'info outre-mer  
 11h10 : dimanche en politique  
 11h55 : Les nouveaux nomades : Magazine  
 12h35 : Cyclisme : Critérium du Dauphiné



14h15 : Thalassa : Magazine  
 16h15 : 8 chances de tout gagner : Jeu  
 16h55 : Le grand Slam : Jeu  
 18h00 : Le 19-20  
 19h05 : Stade 2  
 20h05 : Agatha Raisin : Série  
 23h20 : Unforgotten ... le pssé déterré : Série  
 00h55 : Parlement hebdo  
 01h25 : Thalassa  
 02h15 : Cuisine ouverte  
 02h45 : Les matinales  
 03h05 : Le grand Slam.



En kiosque ou sur le web

# Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

L'information par les professionnels:  
rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kännich

# Sport

## Luis Enrique *L'Espagne, perturbée par la Covid, a vécu bien pire*



**L'**équipe d'Espagne ignore encore quand elle retrouvera son capitaine Sergio Busquets, testé positif au Covid-19, mais elle a déjà "vécu bien pire", a relativisé jeudi son entraîneur Luis Enrique à quatre jours de son premier match de l'Euro contre la Suède

**Q: Sergio Busquets sera-t-il retenu pour l'Euro ? Quand trancherez-vous ?**

R: "Je vais l'attendre, il nous reste encore du temps mais Busquets sera évidemment dans la liste. +Busi+ se sent très bien, il est asymptomatique, il a son travail à faire, il est en contact avec le staff,

avec les joueurs, il est motivé. Je n'y connais rien mais on dit que quand tu es asymptomatique c'est que tu as une faible charge virale. C'est possible que ça soit le cas. Il va bien en tout cas.

C'est un milieu de terrain qui a les capacités pour surmonter (les problèmes), chaque fois que le ballon lui arrive, il améliore le jeu. Le fait qu'il ait été le premier à être infecté va peut-être lui bénéficier (s'il se rétablit d'ici là, nldr).

Les joueurs passent les tests PCR le matin de bonne heure, pour que les laboratoires puissent nous donner le temps de nous préparer en cas de mau-

vaie nouvelle. Ce n'est pas une situation agréable mais nous avons déjà vécu bien pire".

**Comment vous préparez-vous pour cette compétition ?**

"Nous nous concentrons sur ce qui est important. Faire de la vidéo est impossible car on ne peut pas être dans des salles fermées. Nous nous entraînons aux heures les plus chaudes de la journée pour nous adapter aux conditions de Séville (là où se tiendront les matches de la sélection espagnole, en Andalousie, où le climat est très chaud, nldr). Nous avons fait le briefing dehors pour respecter les distances de sécurité, nous avons travaillé

les remises en jeu, nous ne voulions pas trop nous fatiguer. On informe les joueurs sur ce qu'il se passe. Mais le fait de ne pas nous entraîner dans des conditions idéales ne doit pas servir d'excuse.

L'Espagne fait partie des favoris, il n'y a aucun doute. Nous ne sommes pas les favoris, parce que le favori c'est le champion en titre (Portugal, NDLR), mais nous sommes dans le groupe des six, sept favoris. Et chaque fois que je revois le match (amicale contre) le Portugal (vendredi), j'en suis encore plus convaincu."

**Redoutez-vous les effets secondaires des vaccins sur**

**les joueurs ?**

"J'aurais aimé que ce soit fait au moment opportun, c'est-à-dire lorsque j'ai communiqué la liste des joueurs retenus (...) et il faut accepter qu'il peut y avoir des effets secondaires.

Cela fait des mois que nous essayons de négocier pour que les joueurs soient vaccinés.

En tant que sélectionneur et entraîneur, nous devons prendre en compte (les éventuels symptômes provoqués par l'administration du vaccin, nldr). Ça m'ennuierait de ne pas pouvoir compter sur un joueur parce qu'il aurait une réaction au vaccin".

## Moins de hooligans, plus difficiles à retracer

**M**oins de hooligans se rendront à l'Euro de football à cause du coronavirus, mais ils seront plus difficiles à retracer, averti jeudi l'agence européenne de police Europol en dévoilant un centre d'opérations spéciales aux Pays-Bas.

Des officiers de chacune des 24 nations participant au tournoi éclaté dans onze pays surveilleront tout au long du mois que dure la compétition les menaces depuis la salle de contrôle au siège d'Europol, à La Haye.

Dans une salle munie d'écrans géants et de bureaux disposés selon les groupes de l'Euro, des agents des polices des différents pays pourront partager rapidement des informations pour garantir la sécurité sur tout le

continent.

"Jusqu'à présent, tout est calme, mais nous sommes vigilants", a déclaré lors d'une conférence de presse Max Daniel, officier de police néerlandais en charge du centre d'opérations.

"En raison des restrictions anti-Covid-19, nous nous attendons à un nombre de supporters pas si élevé, donc je pense que le nombre de hooligans sera également limité", a-t-il poursuivi.

Mais les mesures toujours en place en Europe pour lutter contre le virus et le fait que le tournoi se joue dans onze pays différents compliquent les choses, a-t-il ajouté.

"La plupart des supporters voyageront en voiture, et il y aura beaucoup plus de mouvements", explique M. Daniel.

Selon la directrice d'Europol, Catherine De Bolle, le tournoi représente un défi de sécurité d'une "complexité sans précédent".

"Le centre des opérations est prêt à réagir à toute menace criminelle qui pourrait mettre en danger le bon déroulement de la compétition", a-t-elle assuré.

Tout au long de la compétition, Europol surveillera également les menaces de type "terroriste", les actions cybercriminelles et les tentatives de trucage de matchs, et sera même à l'affût de faux documents nécessaires pour voyager.

L'application des mesures nationales contre la Covid-19 restera de la responsabilité des pays hôtes, mais d'éventuels organisateurs de fêtes autour des stades seront sur le radar du centre des opérations à

La Haye, averti M. Daniel.

A l'intérieur de la salle de contrôle, située dans un grand auditorium au sein du siège d'Europol, 40 agents seront installés à des bureaux pour surveiller et rassembler les informations, jour et nuit.

Malgré sa sortie de l'UE, et donc d'Europol, le Royaume-Uni fait partie des pays qui dirigent le centre d'opérations, avec la Roumanie et les Pays-Bas. L'Angleterre, l'Ecosse et le Pays de Galles participent tous trois au tournoi, dont la finale se jouera à Londres.

Le centre des opérations d'Europol travaillera avec des "observateurs" de la police recueillant des informations sur les hooligans dans chacun des pays hôtes. En cas de problème, une "salle de crise" sera mise en place, impliquant les pays concernés.

"Bien sûr, l'accent est mis sur les problèmes liés au Covid-19. Mais nous ne devons pas oublier le fait que nous devons toujours faire face au hooliganisme", a déclaré Adrian Dinca, policier roumain et un des coordinateurs de la salle d'opérations.

Le hooliganisme "n'a pas disparu, il est toujours là", a-t-il souligné.

### Programme

**Samedi**

14h00 : Pays de Galles-Suisse  
17h00 : Danemark-Finlande  
20h00 : Belgique-Russie

**Dimanche**

14h00 : Angleterre-Croatie  
17h00 : Autriche-Macédoine du Nord  
20h00 : Pays-Bas-Ukraine

**Prisme tactique** L'ultime test avant l'entame des éliminatoires Qatar 2022

# Les pistes à explorer contre le Burkina-Faso

Comme il y a des défaites encourageantes, il y a aussi des victoires inquiétantes. Le succès de l'équipe nationale face au Ghana mardi en fait partie. Le Maroc a souvent eu le ballon, mais il n'a pas su quoi en faire (2 tirs cadrés seulement). Et comme on n'est pas du genre à tirer sur l'ambulance, voici quelques pistes à creuser lors de la rencontre contre le Burkina Faso (59ème au classement FIFA), prévue ce samedi (20h), au Complexe Prince Moulay Abdellah de Rabat, pour améliorer le rendement d'un collectif en mal de sensations, d'automatismes et de repères.

## Plus de verticalité dans la passe

Mardi soir, sur les 479 passes



Une séquence de jeu trop peu vu mardi, et à répéter face aux Burkinabés.

réussies par le Onze national, uniquement un tiers a été joué vers l'avant (144). Ce qui traduit une circulation du ballon lente, sans prise de risque et stérile. Les difficultés éprouvées par le Onze national pour transpercer le bloc défensif ghanéen ne sont pas surprenantes. En termes d'expected goals, l'EN n'a pas volé bien haut (1.22 xG). Autrement dit, les Nationaux ne se sont que très rarement créés des situations dangereuses pour marquer. Ou du moins, ils ne pouvaient prétendre à scorer plus d'un but. La faute à une paire de milieu de terrain en mal d'inspiration, et notamment Taarabt qui n'a joué vers l'avant qu'une dizaine de fois en 77 minutes de jeu. Trop peu pour un milieu relayeur censé être le dynamiseur de l'entre-jeu.

Pour pallier cette problématique

contre le Burkina Faso, fraîchement battu par la Côte d'Ivoire (2-1), il faudrait non seulement accélérer la transmission à la récupération mais aussi jouer dans le sens du but adverse. Cela aurait dû favoriser un attaquant comme En-neysiri, qui aime particulièrement prendre la profondeur. Mais le Sévillan n'a eu aucune occasion à se mettre sous la main contre le Ghana.

## Une meilleure exploitation des latéraux

Dans un 3-4-3, une bonne exploitation de la largeur est capitale, à la fois pour étirer les défenses et trouver des latéraux lancés et démarqués à l'opposé. C'est d'ailleurs l'une des vertus du système mis en place par coach Vahid pour la seconde fois de suite face au Ghana. On en a eu l'exemple avec l'unique centre d'Amaloud. C'est justement là que le bât blesse. Rendez-vous compte, en une heure et demie de jeu, le Maroc n'a centré qu'à quatre reprises pour un seul centre réussi. Hakimi (4 centres en moyenne par match avec l'Inter) en a tenté et raté deux, illustration de son manque d'entraî, d'application et surtout d'envie. Alors que théoriquement, le 3-4-3 doit permettre aux latéraux, à la récupération du ballon, de se projeter rapidement vers l'avant dans les espaces libérés par leurs ad-

versaires directs dans leur dos.

Défensivement, ce système de jeu devait également assurer une couverture efficace du terrain sur la largeur. Ce ne fut pas le cas mardi, car les mécanismes de compensation, notamment la couverture des deux latéraux par les deux défenseurs centraux excentrés n'a pas été un modèle du genre. Pour preuve, les Ghanéens ont eu le loisir de centrer à neuf reprises. Certainement aussi car ils avaient à chaque fois deux joueurs dans les couloirs, soulignant l'un des vices d'une défense à cinq sur la largeur, puisqu'avec un seul élément dans chaque couloir, il y a un risque d'infériorité numérique. Charge au bloc défensif de l'équipe nationale de ne pas répéter les mêmes erreurs ce samedi, car le Burkina Faso est adepte du 4-2-3-1, comme le Ghana.

## Créer un groupe soudé

Si à la 86ème minute, Hakim Ziyech avait décalé El Kaabi, l'histoire aurait été belle. Symboliquement, le but aurait été l'une des premières pierres d'une entente entre les joueurs de l'EN évoluant en Europe et ceux de la Botola. Mais il n'en a rien été. Le milieu de terrain de Chelsea n'en a fait qu'à sa tête en ignorant l'appel parfait d'El Kaabi sur sa gauche pour tirer mollement après une conduite de balle aléatoire. Cette séquence nous dit beaucoup du

manque de cohésion au sein du groupe, puisque nos joueurs locaux sont clairement relégués au deuxième rang, comme en témoigne le temps de jeu famélique qui leur a été accordé par coach Vahid. Il incombe à ce dernier de créer un esprit d'unité et un collectif soudé. Sans quoi, des clans finiront tôt ou tard par se former. Si ce n'est déjà le cas.

Chady Chaabi

## L'EN féminine surclasse son homologue malienne

La sélection marocaine féminine de football a pris le meilleur sur son homologue malienne par 3 buts à 0, jeudi en match amical disputé au stade Prince Héritier Moulay El Hassan de Rabat.

Les buts de cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre des préparatifs de l'équipe nationale pour les prochaines échéances, ont été marqués par Ayane Rosella (2e), Imane Saoud (44e) et Amani Salma (45+3e).

L'équipe du Mali a raté un penalty par Toure Bassira (34e). La sélection nationale, qui compte en ses rangs 17 joueuses évoluant à l'étranger et 6 de l'AS FAR, a entamé le 7 juin un stage de préparation au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora, qui se poursuit jusqu'au 15 courant.

# WAC et Raja obnubilés par leur course aux points

Distribution de la troisième tranche des subventions allouées aux clubs de la Botola

La page de la mise à jour de la Botola Pro D1 « Inwi » de football sera tournée ce dimanche avec la programmation de deux rencontres à grand enjeu, comptant pour la 19ème manche. Il s'agit, en effet, du duel à distance entre le Wydad, leader, qui sera à Agadir pour jouer le HUSA, et le Raja, dauphin, qui se produira à la maison face à la RSB.

Belle affiche donc au Grand stade d'Agadir entre le Hassania et le Wydad (19h15) qui, dans un contexte normal, aurait pu drainer un nombre considérable de spectateurs. Les Soussis qui ont accusé une sérieuse baisse de régime au cours de leurs dernières sorties, une victoire en six matches contre deux nuls et trois défaites, auront fort à faire devant des Rouges décidés plus que jamais à préserver leur fauteuil de leader. Pour ce

faire, ils n'ont qu'une option : la victoire sur une pelouse qui, de par le passé, leur a souvent réussi.

Du côté du Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, le Raja défiera la RSB dans un match dont le coup d'envoi sera donné à partir de 21h30. Sur le papier, les Verts partiront avec les faveurs des pronostics devant un adversaire qui peine à relancer sa machine et à soigner son classement.

Pour ce match, le Raja sera privé des services de ses internationaux étrangers, particulièrement l'attaquant congolais Ben Malongo. Des absences qui, d'après les déclarations du coach du club, le Tunisien Lassad Chabi, ne devraient pas perturber outre mesure ses schémas, lui qui ne manque aucune occasion pour faire savoir que tous ses joueurs se valent et qu'il dispose d'un ef-

fectif de 25 éléments.

Il convient de rappeler que la LNFP a diffusé récemment le tableau des cinq prochaines journées qui s'établiront du 16 courant jusqu'au 8 juillet prochain. Si les matches concernant les équipes du bas du classement méritent d'être suivis, ce sont les duels à distance entre le WAC et le Raja qui raviront la vedette, en attendant le derby qui coïncidera avec la 25ème journée, et ce le 3 juillet à 21h30. Quant aux quatre dernières journées du championnat D2, elles se joueront simultanément, et ce les vendredis 18 et 25 juin, 2 et 9 juillet à 17 heures. Par ailleurs, la Fédération Royale marocaine de football vient de débloquent la troisième tranche des subventions allouées aux clubs de la Botola Pro D1 et Pro D2 au titre de la saison 2020-2021. Pour les locataires de la division



d'élite, le montant est de 20.162.681,10 DH, alors que pour les équipes de la seconde division, l'enveloppe globale est de l'ordre de 13.825.650,00 DH, sachant qu'il sera procédé à des prélève-

ments auprès des clubs qui ont des litiges confirmés par la Chambre nationale des résolutions de litiges relevant de la FRMF.

Mohamed Bouarab

## Le livre

- Le Dalai-Lama est un moine, il n'a pas de famille.

- Pétrus est presque un moine, dit Roya en riant. Avec quelques escapades du côté de mes saris.

- Alors tu vas publier un article déclarant que tu ne publies rien?

- Oui. Et oublier cette affaire quelque temps. Alors, les lettres de menace vont peut-être cesser.

- L'écriture des Proto-Indiens enfin déchiffrée et tenue au secret dans un coffre de banque, voilà où nous en sommes ?

- Provisoirement oui. J'ai aussi envoyé une lettre, pas un mail, je me méfie de l'électronique trop facile à espionner, à Reto Müller.

- Reto Müller? A hou! Le président des Enfants de l'Indus. Alors?

- Il m'a répondu. Les activités de l'association sont toujours suspendues, le Nord-Pakistan est beaucoup trop dangereux, mais il ne perd pas espoir. Dès qu'il y a du nouveau, il me prévient. Et maintenant si nous préparions tous les trois le repas ? Je crois que tu nous as apporté de bonnes choses...

J'essaie d'avoir une vie moins compartimentée, que mes proches aient de moi une vue moins parcellaire. A ma sœur je parle d'Odile, de sa défense des oiseaux et de la nature, je sais que c'est un sujet qui pourrait l'inté-

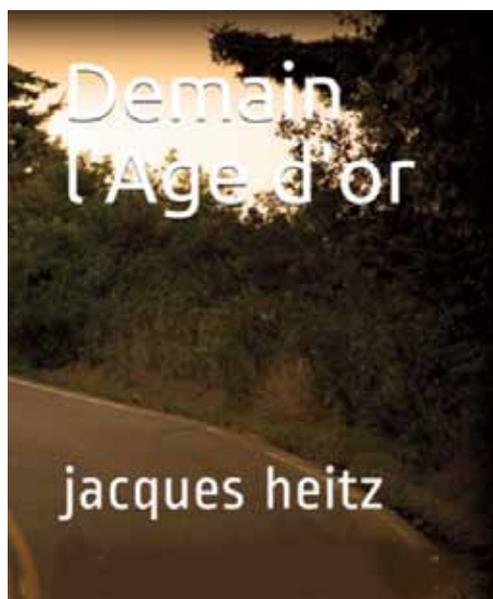
resser. Mais il semble que Bruges soit trop loin pour Liliame et que quelqu'un d'autre qu'elle-même ne retienne pas longtemps son attention. A Odile, plus ouverte, je parle de mes cours, de ma mère, de ma sœur. Elle écoute et elle retient comme j'écoute et retiens ce qu'elle me dit de sa famille. Une famille avec quelques problèmes (notamment la santé de ses parents) mais aimante et soudée. Iris se confie volontiers à moi et je connais bien le métier de sa mère puisque j'y participe.

- A ma mère

- et ce sera mon grand regret

- je ne peux pas parler de ce qui m'importe vraiment. Mon père est mort sans vraiment connaître son fils. Ma mère mourra sans que j'aie pu lui confier mes rêves et mes désirs. Mais peut-être mes parents en ont eu une connaissance intuitive qui ne passait pas par la parole.

Avec mes étudiants, je bannis autant que possible les critiques, les jugements et les comparaisons négatifs, ces formes de la violence réprouvées par Pétrus. Je m'autorise encore de temps en temps le plaisir de l'ironie et du bon mot à propos d'un écrivain à la mode dont je sais les livres sans valeur littéraire. Je parcours les couloirs du département d'anglais après mon travail, passe à la cafétéria ou marche dans les allées du campus, je me laisse passivement envahir



par les souvenirs puis, quand j'ai suffisamment récupéré de ma fatigue, je veille à les mettre en ordre et ne rien oublier. Depuis que ma mère a la maladie d'Alzheimer, ma mémoire m'obsède et je vérifie sans cesse qu'elle est restée en bon état.

Après Christina, je deviens d'une méfiance viscérale vis-à-vis de tout engagement. Le premier

amour n'est-il pas censé être inoubliable ? Or il s'estompé déjà. Je pense que c'est un échec alors que c'est une expérience, je crois qu'une vraie relation ne comporte que des bons moments. A chaque fois que l'on va vers la personne qu'on aime, ce n'est que bonheur et félicité. L'amour efface mystérieusement la douleur, les complexes, les manques. L'amour

nous métamorphose, nous transforme en soleils et toute ombre disparaît. Il n'y a pas d'éclipse, il n'y a pas de nuit. J'ai connu ça les trois premiers mois avec Christina. Les deux mois suivants, la statue a dégringolé de son piédestal, notre relation s'est détériorée. Je dirais aujourd'hui que trois bons mois et deux difficiles constituent un bilan plutôt positif. Mais à 19 ans je veux la perfection. Je me retrouve donc seul, et amer.

Je me dis qu'une relation unique étouffe et angoisse, qu'il ne faut pas envisager qu'elle puisse durer longtemps. Je ne rechercherai désormais que des satisfactions sensuelles, sexuelles, sans autre engagement que notre bon plaisir. Je vais adhérer au mythe de Don Juan, très bien en cour dans le monde littéraire. Je suis trop jeune pour comprendre qu'il s'agit là du mythe du manque, de l'éternelle insatisfaction et de l'incapacité à être heureux. Je ne veux être qu'avec des filles qui n'ont sur moi aucun moyen de pression, que je puisse me désengager comme je veux. Je veille avec vigilance à ne pas faire d'enfant. Je ne veux pas compromettre une carrière qui s'annonce prometteuse. Je sais déjà que je consacrerai ma thèse à Malcolm Lowry et que je partirai enseigner dans un pays anglophone.

(A suivre)

## Recettes

### Le clafoutis aux cerises de Mercotte

#### Ingrédients :

75 g de poudre d'amandes  
60 g de sucre muscovado clair ou de blond de canne  
15 g de féculé  
1 gros œuf + 1 jaune  
75 g de crème épaisse 30 % MG  
Cerises non dénoyautées  
Beurre et sucre pour le cercle  
Prévoyez un cercle de 18 cm de diamètre et 4,5 cm de haut ou un moule à charnière.

#### Les étapes :

1. Préchauffer le four à 180 °C.  
2. Dans un saladier, blanchir l'œuf en-

tier et le jaune d'œuf avec le sucre jusqu'à ce que le mélange soit mousseux. Incorporer la crème épaisse puis la féculé et la poudre d'amandes.

3. Lorsque le mélange est homogène, beurrer et saupoudrer de sucre l'intérieur du cercle. Le déposer sur une plaque de cuisson chemisée d'un papier cuisson.

4. Verser l'appareil dans le cercle et enfourner pour 10 minutes de cuisson. Retirer le clafoutis du four et y planter les cerises non dénoyautées. Poursuivre la cuisson pendant 30 minutes.

5. À la sortie du four, laisser tiédir le clafoutis aux cerises avant de le démouler.



### Les glaciers islandais ont reculé de 750 km<sup>2</sup> en vingt ans

Menacés de disparition quasi complète d'ici 2200, les glaciers islandais ont déjà perdu environ 750 km<sup>2</sup> de surface depuis le début des années 2000, soit 7% de leur superficie totale, sous l'effet du réchauffement climatique, selon une étude publiée lundi.

Au total, la surface des glaciers islandais, qui recouvrent encore un peu plus de 10% du pays, est tombée en 2019 à 10.400 km<sup>2</sup>, selon une publication de la revue spécialisée *Jökull* ("Glacier" en islandais).

Depuis 1890, la superficie occupée par les glaciers a reculé de près de 2.200 km<sup>2</sup>, soit 18%. Mais près d'un tiers de ce recul a eu lieu depuis 2000, selon ce dernier pointage des glaciologues, géologues et géophysiciens islandais.

Le retrait constaté en deux décennies représente presque la superficie totale de l'Höfjökull (810 km<sup>2</sup>), troisième plus grande calotte glaciaire de l'île nord-atlantique.

"Les variations de la superficie des glaciers en Islande depuis les années 1890 montrent une réponse claire aux variations climatiques", soulignent les auteurs.

"Elles ont été plutôt synchrones dans tout le pays, bien que les surtensions (mouvements de glace puissants) et



l'activité volcanique sous-glaciaire influencent la position de certaines marges glaciaires".

En 2014, l'Islande avait acté la première disparition d'un de ses glaciers, l'Ok, ex-Oljökull ("glacier de l'Ok") sous l'effet du réchauffement.

Les scientifiques craignent que les quelque 400 massifs glaciaires d'Islande disparaissent d'ici 2200, avait rappelé la cérémonie d'"hommage" à l'époque.

Les recherches publiées récemment sont une contribution des scientifiques islandais au prochain rapport d'évaluation du Groupe d'experts in-

tergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies, dont la publication est prévue pour 2022.

Les glaciers de l'Alaska, des Alpes et d'Islande font partie de ceux qui ont rétréci le plus vite dans le monde ces dernières années, selon une vaste étude mondiale publiée en avril dans *Nature*. Les quelque 220.000 glaciers de la planète ont perdu 267 milliards de tonnes de glace en moyenne par an entre 2000 et 2019. Un rythme annuel qui s'est accéléré de 30% en deux décennies et frôle désormais les 300 milliards de tonnes.